

MON PROJET DE SOCIÉTÉ POUR LE BURKINA



KAM YÉLI
PRESIDENTE

Par l'éducation,
un autre Burkina Faso est possible

MA VISION POUR LA RENAISSANCE NATIONALE

Les 7 pactes de la renaissance du Burkinaabè Faso



PROVOQUER LE CHANGEMENT



KAM YÉLi
PRESIDENTE

TABLE DES MATIERES

I. LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU BURKINA FASO	8
II. LECTURE DE LA SITUATION DU BURKINA FASO EN 2020	9
III. LA NAISSANCE DU MRB	16
IV. LA LIGNE POLITIQUE DU MRB	17
V. LES SEPT PACTES DU PROJET DE SOCIETE DU MRB	8
1. LE PACTE REPUBLICAIN	18
1.1. LES REFORMES INSTITUTIONNELLES	18
1.1.1. L'Etat de droit et la justice.....	21
1.1.2. Une police repensée	22
1.1.3. Le statut et le rôle des collectivités territoriales	22
1.1.4. La rationalisation du budget des dépenses publiques.....	23
1.2. LE VIVRE - ENSEMBLE	23
1.2.1. Bâtir le Vivre-ensemble	23
1.2.2. L'institution d'une langue nationale officielle	24
1.2.3. Le Assises nationales de la Citoyenneté et de la fraternité.....	24
1.2.4. Le Numéro d'Identification Nationale Unique (NINU).....	25
1.3. LA BONNE GOUVERNANCE	27
1.3.1. Une administration publique performante.....	27
1.3.2. L'E-Gouvernance (gouvernance électronique)	28
1.3.3. Rétablir la confiance entre le peuple et les dirigeants.....	29
1.4. LA LUTTE CONTRE LA CONRRUPTION	30
1.4.1. Les rôles de prévention de la société civile et les médias	30
1.4.2. Les mesures de prévention de la corruption.....	30
1.4.3. Les sanctions appliqués aux auteurs d'actes de corruptions	31
1.5. LA SECURITE NATIONALE	31
1.5.1. Les politiques de Défense et de Sécurité Nationale	31
1.5.2. Le Renforcement des capacités civiles et militaires	33
1.5.3. Le Renforcement de l'image des Forces de Défense et de la Sécurité	33
1.5.4. Le Renforcement du moral et de l'état d'esprit des troupes.....	34
1.5.5. La professionnalisation et la modernisation effective des force.....	34
1.5.6. La réinsertion des militaires en fin de carrière	36
2. LE PACTE EDUCATIF & EMPLOI	37
2.1 L'EGALITE DES CHANCES POUR TOUS	38
2.1. EDUCATION : Formation scientifique, technique et innovation	39
2.2. EDUCATION : Accès à un métier pour tout jeune	41
2.3. EDUCATION RECHERCHE et INNOVATION.....	42
2.4. SOUTIEN à l'éducation des plus démunis et à l'excellence.....	43
2.5. JEUNESSE & PANAFRICANISME	43
2.6. FINANCEMENT JEUNESSE & PANAFRICANISME.....	43
3. LES PACTES PRODUCTIFS	44
3.1. ECONOMIE NATIONALE	45
3.1.1 Les objectifs de croissance économique nationale.....	45
3.1.2 Un environnement économique attractif et compétitif	45
3.1.3 L'organisation du travail : travail et discipline.....	47
3.1.4 De l'informel au formel.....	47
3.1.5 Objectif de financement de l'économie : développer le cadre institutionnel	48

3.1.6	Notre politique de l'emploi	49
3.1.7.	La formation professionnelle	51
3.1.8.	Optimisation des recettes et réduction des dépenses de l'Etat.....	51
3.1.9.	Objectifs chiffrés en termes de création d'emplois	51
3.2.	REFORMES FISCALES ET BUDGETAIRES	52
3.2.1.	Une fiscalité incitative pour l'investissement.....	53
3.2.2.	La mise en place d'une fiscalité de sécurité	54
3.2.3.	Fiscalité d'« Attraction internationale – Protection nationale ».....	54
3.2.4.	La nouvelle dynamique fiscale communautaire et internationale	55
3.3.	Les Aménagements du territoire, infrastructures et urbanisme	55
3.3.1	Etablir une véritable politique d'aménagement du territoire.....	57
3.3.2	Régler la question de la gestion des espaces.....	57
3.3.3	Coordonner l'élaboration des plans de développement des Régions	58
3.3.4.	Sécurisation numérique du cadastre national	58
3.3.5.	Mener une politique urbaine imaginative et ambitieuse	58
3.3.6.	Collecter et traiter les eaux usées et les déchets ménagers.....	59
3.3.7.	Infrastructures socio-économiques requis pour le décollage économique.....	61
3.3.8.	Politique générale de financement des infrastructures.....	62
3.3.9.	Infrastructures routières	63
3.3.10.	La création d'une seule Société de Maîtrise d'ouvrages de l'Etat	66
3.3.11.	Un entretien routier intégral et décentralisé au niveau des régions	66
3.3.12.	Le transport : un déterminant pour la politique économique et social	67
3.3.13.	Le transport urbain et interurbain	67
3.4.	L'AGRICULTURE ET ELEVAGE	68
3.4.1.	Le rendement actuel et la description des objectifs de notre agriculture	69
3.4.2.	Un accès sécurisé à la propriété foncière	71
3.4.3.	Une grande exploitation couplée à un réseau de petites exploitations agricoles.....	71
3.4.4.	Des intrants agricoles disponibles en permanence.....	72
3.4.5.	Une agriculture biologique sous label et un secteur agro-industriel intégré	72
3.4.6.	Appui à la formation et établissement des normes de qualité et de traçabilité	73
3.4.7.	L'élevage	74
3.5.	L'INDUSTRIE	75
3.5.1.	Favoriser la compétitivité de l'industrie burkinabè.....	77
3.5.2.	Compétitivité des industries et de la création d'emplois industriels	78
3.5.3.	Production et de transformation des produits agricoles	79
3.5.4.	Les industries des matériaux de construction.....	80
3.5.5.	Les industries du textile, de l'artisanat et du tourisme.....	81
3.5.6.	Un programme de normalisation améliorée	81
3.6.	L'ENERGIEE	82
3.6.1.	Le Burkina Faso, une puissance énergétique	82
3.6.2.	Le Burkina Faso, une puissance énergétique	83
3.6.3.	Valoriser les sources d'énergie renouvelables	84
3.6.4.	Une Agence pour l'efficacité énergétique.....	85
3.5.1.	Production des matériels électriques	86
3.6.	L'EAU, UNE SOURCES DE VIE	86
3.6.1.	Etablir un cadastre de l'accès à l'eau	88
3.6.2.	La Production de l'eau dans les grandes villes	88
3.6.3.	La Production de l'eau dans les villes secondaires et les zones rurales.....	88
3.6.4.	Assainissement et drainage.....	89
3.6.5.	Construire un réseau d'égouttage dans les grandes métropoles.....	91

3.7.	LES TIC	91
3.7.1.	Les TIC pour tous	92
3.7.2.	Produire les composants électroniques de Demain	93
3.7.3.	Production de logiciels	94
3.7.4.	Développer les entreprises de nouvelles technologies	95
3.8.	LES BIOTECHNOLOGIES	96
3.8.1.	Un programme national de recherche en biotechnologie	97
3.8.2.	Les biotechnologies pour une agriculture efficace et durable.....	98
3.9.	ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT	99
3.9.1.	Environnement	99
3.9.2.	Protection de l'environnement et tourisme.....	100
3.9.3.	Promouvoir le tourisme en exploitant au mieux le patrimoine disponible	101
3.9.4.	Mettre en valeur les sites exceptionnels du pays	102
3.9.5.	Une infrastructure pour le tourisme.....	102
4.	LA DIASPORA ET LA DIPLOMATIQUE	104
4.1.	LA FEMME	105
4.1.1.	Egalité homme – femme, un principe inviolable	106
4.1.2.	Emancipation de la femme par l'éducation	106
4.1.3.	La maternité, une responsabilité primordiale au bénéfice de la société	107
4.1.4.	Une promotion des activités de la femme.....	107
4.1.5.	Un rôle de premier plan dans la société	108
4.2.	LA SANTE	109
4.2.1.	Des hôpitaux de proximité sur tout le territoire.....	110
4.2.2.	Des hôpitaux de référence à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.....	110
4.2.3.	Une agence pour le contrôle des médicaments	111
4.2.4.	Un Institut National de Recherche et de Production des Médicaments.....	111
4.2.5.	Du matériel de soins à la portée des centres de santé	111
4.2.6.	Des médecins généralistes pour tous	111
4.2.7.	Une rémunération décente pour le corps médical.....	112
4.2.8.	Une formation de qualité du corps médical	112
4.2.9.	Une agence pour le contrôle alimentaire.....	112
4.3.	LA SECURITE SOCIALE	112
4.3.1.	Un véritable statut pour les travailleurs indépendants.....	114
4.3.2.	L'Assurance complémentaire.....	114
4.4.	LA SOLIDARITE	115
4.4.1.	Solidarité avec les personnes vulnérables	115
4.4.2.	Renforcer la Sécurité Sociale	116
4.4.3.	L'école sous l'arbre encadrée par les jeunes	116
4.4.4.	Les retraités pour transmettre le métier aux jeunes.....	116
4.4.5.	La Solidarité avec les générations futures.....	116
4.5.	LA SECURITE ROUTIERE	117
4.5.1.	L'Office National pour la Sécurité Routière (ONASER)	118
4.5.2.	Des véhicules modernes et fiables sur nos routes	118
4.5.3.	Des routes sûres	119
4.5.4.	Sensibilisation, formation et éducation à la sécurité routière	119
4.5.5.	Contrôle et Répression.....	119
4.5.6.	Diminuer le nombre de motos et tricycles sur nos routes.....	120
4.5.7.	Réforme de la procédure d'obtention d'un permis de conduire.....	120
4.6.	LA POLITIQUE DU LOGEMENT	121
4.6.1.	Un accès à une propriété foncière sécurisé dans les villes	122

4.6.2.	Des logements sociaux d'abord dans les campagnes.....	123
4.6.3.	Renforcer les missions du Crédit Foncier pour le logement social.....	123
4.6.4.	Construction de logements destinés à la classe moyenne.....	124
4.6.5.	Relancer une politique active de construction de logement	124
4.6.6.	Une nouvelle réglementation pour le logement	125
4.7.	LA CULTURE	126
4.7.1.	Structurer la culture et son rayonnement national et international	127
4.7.2.	Des salles d'exposition pour mettre en lumière les créations de nos artistes... ..	128
4.7.3.	Créer une Académie Nationale des Arts et de la Culture.....	128
4.7.4.	Une Bibliothèque des Mondes Noirs.....	129
4.7.5.	Des musées, vitrines de notre riche production artistique	129
4.7.6.	Faire du Burkina Faso, une Référence Culturelle	129
4.7.7.	Introduire dans l'enseignement les Arts et de la Culture.....	130
4.8.	LE SPORT	130
4.8.1.	Refonte des institutions en charge des Sports.....	131
4.8.2.	Aller Sport et études.....	132
4.8.3.	Repenser l'environnement infrastructuels du sport	132
4.9.	LE PACTE PATRIOTIQUE DE LA DIASPORA BURKINABE	132
4.9.1.	Burkinabè, tu nais et tu le resteras	133
4.9.2.	Servir son pays depuis l'étranger	133
4.9.3.	Un fonds d'Investissement de la Diaspora burkinabé	134
4.9.4.	Une Agence Nationale des burkinabè de l'étranger (ANBE).....	134
4.10.	LA POLITIQUE ETRANGERE	135
4.10.1.	Consolider nos relations et développer de nouveaux partenariats	136
4.10.2.	Une coopération au service de l'intérêt national	136

I. LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU BURKINA FASO

« La naissance du Mouvement pour la Renaissance du Burkina en abrégé, MRB, s'inscrit dans le cadre de l'évolution politique depuis la création de la Haute-Volta jusqu'à l'instauration du multipartisme ».

Burkinabè, Chers Compatriotes,

La Haute-Volta est une des colonies de l'Afrique Occidentale Française (AOF) qui a été créée par le décret du 1^{er} mars 1919 pour permettre au gouverneur général ANGOULVANT d'utiliser rationnellement les potentialités des Mossé et de parachever « l'appriivoisement » des populations de l'Ouest (Bobo, Birifor, Bwaba, Lobi, Dagara, Marka, Samo, etc.). Elle fut supprimée en 1932 (par le décret du 05 septembre, sur proposition du ministre des colonies, ALBERT SARRAUT dans sa dépêche du 14 janvier 1932 et effacée de la carte de l'AOF pour des raisons purement économiques et financières (servir de réservoir de main-d'œuvre pour les chantiers coloniaux, notamment en Côte-d'Ivoire), puis reconstituée en 1947 suite aux revendications de l'aristocratie Moagha et de l'élite politique de l'époque, avant d'accéder à l'indépendance le 05 août 1960.

De 1960 à nos jours, la Haute-Volta (devenue Burkina Faso en août 1984) a connu tour à tour la première république avec **Maurice YAMEOGO** (05 août 1960 au 03 janvier 1966, date du soulèvement populaire), les 2^{ème} et 3^{ème} républiques entre 1966 à 1980 avec le général **Sangoulé LAMIZANA**, respectivement de février 1971 à février 1974 et de juillet 1978 à novembre 1980, des états d'exception de 1980 à 1991 avec successivement le colonel **Saye ZERBO** (15 novembre 1980-07 novembre 1982), le médecin commandant **Jean-Baptiste OUEDRAOGO** (07 novembre 1982-04 août 1983), les capitaines **Thomas SANKARA** (04 août 1983-15 octobre 1987) et **Blaise COMPAORE** (15 octobre 1987-02 juin 1991), et enfin la 4^{ème} république de **Blaise COMPAORE** depuis le 1^{er} décembre 1991 jusqu'à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 où le pays vit dans une transition politique dirigée par son excellence monsieur **Michel KAFANDO**.

La plupart des pays africains de la période d'après les indépendances ont connu des régimes plus ou moins dictatoriaux dirigés par les partis uniques jusqu'au sommet de la Baule qui a consacré la naissance du multipartisme et du libéralisme comme conditionnalités pour bénéficier de l'aide publique au développement.

Au Burkina Faso, 'l'explosion' des partis politiques a commencé à partir de juin 1991 où le oui a remporté lors du référendum constitutionnel et elle ne s'est plus arrêtée. La constitution du 02 juin 1991 reconnaît les libertés d'association et le droit de tous les burkinabè de s'organiser en partis politiques pour l'animation de la vie politique nationale et la conquête du pouvoir d'Etat. Si bien qu'on peut compter à ce jour plus de cent partis et formations politiques légalement reconnus.

Mais quelle que soit l'idéologie prônée, le constat est que la jeunesse est souvent marginalisée, manipulée et instrumentalisée, mais jamais considérée et responsabilisée comme une force politique consciente et capable d'assumer des fonctions sociales ou politiques autres que subalternes. Le constat est sans appel : l'école burkinabé forme des chômeurs, des diplômés inemployables et un bétail électoral pour les politiciens.

II. LECTURE DE LA SITUATION DU BURKINA FASO EN 2020

*« L'Éducation est à inscrire en **URGENCE NATIONALE** dans la politique de gouvernance au Burkina ».*

Burkinabè, Chers Compatriotes,

Notre lecture de la situation notamment politique de notre pays est inspirée par le parcours d'une femme qui inspire respect et considération.

Il s'agit pour nous de faire connaître ce modèle de réussite sociale. En effet, cette dame femme burkinabé quadragénaire, intellectuelle, une vingtaine d'années d'expérience professionnelle dans les assurances, épouse, mère et chef d'entreprise, a sillonné le Burkina Faso dans le cadre

de ses fonctions professionnelles. Ses fonctions professionnelles l'ont placée face aux jeunes diplômés à la recherche d'emplois.

Le constat est amer ; l'école burkinabè forme des diplômés qui ne sont pas employables comme avoué par les gouvernants actuels à travers l'expression « l'employabilité des jeunes ».

Après la lecture des programmes des partis politiques, nous avons constaté que l'Education n'est pas inscrite en **URGENCE NATIONALE**, encore moins une priorité nationale, dans les projets de sociétés des acteurs politiques du Burkina.

Pourtant, le livre ouvert dans les armoiries du Burkina Faso symbolise *la quête du savoir et de l'instruction*, seuls facteurs de *paix, de justice, de progrès et de création de richesses*.

Plus d'un demi-siècle après les indépendances, le constat est décevant. Cet état de fait est de nature à outrer tout burkinabè. **Nos infrastructures ne nous serviront à rien face à une masse de jeunes en désarroi capable de les renverser en une fraction de seconde, par ignorance à cause d'une éducation de mauvaise qualité.**

Cela dénote du manque de vision des dirigeants actuels préoccupés pendant leurs mandats des actions caritatives auprès des couches faibles constituées de jeunes et de femmes en vue de les transformer uniquement en bétails électoraux.

Dans leurs actes, l'intérêt général est un vain mot puisque les positions dans l'appareil d'Etat et même au sein des partis politiques sont réservées à leurs proches.

Un autre constat révoltant est que la pauvreté est générationnelle. Contrairement à la constitution, les burkinabè ne naissent plus égaux en droit du fait de la déliquescence des infrastructures éducatives et sanitaires.

Les uns héritent des privilèges et les autres héritent de la pauvreté et comptent sur l'aide des ONG caritatives et d'urgence. Les acteurs politiques du moment nous ont menti ; ils nous ont vendu que des illusions. Ils sont pernicieux, ils ne pensent point à l'intérêt général. L'école burkinabè est en ruine car les politiciens actuels n'ont pas fait suffisamment d'efforts pour que les populations soient éduquées, éclairées et conscientes.

L'un des talons d'Achille de notre processus de développement est la quasi-absence d'industries de transformation de nos richesses naturelles.

La conséquence est que malgré la position de premier producteur africain de coton pendant plus d'une décennie, notre pays n'a pas pu transformer la filière coton en un vecteur de développement économique par la maîtrise et le contrôle de toute la chaîne de production et d'industrialisation à même d'occuper, au moins, un rang mondial dans la commercialisation de textiles produits finis compétitifs produits dans nos industries capables d'absorber la masse de jeunes diplômés et formés avec des qualifications requises.

Si les gouvernants du Burkina Faso n'ont pas pu profiter de la manne cotonnière qui n'a profité qu'aux traders et multinationales étrangères, la population a raison de penser que nos gouvernants sont incapables de capter et capitaliser la rente minière, ou un jour, la rente pétrolière pour amorcer le développement industriel de notre patrie.

En outre, le modèle de développement actuel du Burkina est loin d'être vertueux ; le modèle de développement actuel du Burkina est un cercle vicieux : sans industries, pas d'emplois, sans emplois qualifiés et adaptés, pas de rente démographique, sans rente démographique, pas de développement humain durable.

En plus, les richesses du Burkina Faso, nos richesses profitent à une toute petite minorité qui mène un train de vie fastueux. En conséquence, ils entraînent le pays tout entier à vivre au-dessus de ses moyens, et pour ce faire, à se lancer dans un endettement déraisonnable et dans de multiples accords bilatéraux aux contenus ambigus. Ainsi, le pays vit à crédit et surcharge les générations futures du fardeau d'une dette qui ne cesse de grossir.

La souffrance des jeunes en désarroi, sans qualification ou des diplômés sans emploi, une jeunesse burkinabé désœuvrée et sans repère, sans avenir. Ils n'ont plus comme alternative que celle d'arpenter les artères de nos villes comme vendeurs à la sauvette pour garantir peut être une seule ration par jour.

Dans toutes nos communes urbaines et rurales, se promènent des jeunes désespérés abonnés fidèles aux pléthores de « kiosques » s'adonnant aux boissons frelatées et à la dépravation. Certains jeunes ont fini par y laisser leurs vies et d'anéantir l'espoir de leurs parents.

Chaque matin, des femmes courageuses sur leurs engins à deux roues, parfois avec leurs enfants au dos, bravent les dangers pour pouvoir faire face aux charges familiales et aux frais de scolarité des enfants qui seront de surcroît de futurs chômeurs.

Des jeunes du secteur informel dans nos villes et campagnes sur les sites d'orpaillage artisanal dotées d'une capacité insoupçonnée de créativité et dont l'endurance face aux épreuves de la vie continue de forcer notre admiration. Ils souffrent mais ne baissent jamais les bras.

Le quotidien des parents est fait d'inquiétude et de désespoir de devoir affronter l'accumulation des charges multiformes qu'engendrent un

système éducatif en pleine déliquescence, un système de santé qui donne plus la mort que la vie, une insécurité toujours grandissante.

La fronde sociale contribue à détériorer la qualité du service public rendu aux citoyens.

Cette fronde sociale est constituée de mouvements de travailleurs de la fonction publique et ceux du secteur privé de tous les corps de profession pour revendiquer l'emploi décent et une justice sociale. Ces syndicats n'ont pourtant qu'un seul objectif celui de dénoncer la gabegie qui mine toutes les composantes de l'appareil d'Etat de notre pays. La corruption généralisée, elle est devenue une pratique banale et systématique au Burkina Faso. La vie chère aggrave la pauvreté et la misère.

Nombre d'entreprises du secteur privé de notre pays, le Burkina Faso, confronter connaît des difficultés liées aux méventes, la cherté de l'énergie, l'absence ou l'inefficacité des services financiers aux entreprises. Malgré le volume important de d'entreprises (plus de 80% du tissu économique) dans la catégorie des TPE et PME, elles demeurent fragiles et apportent qu'une faible contribution (moins d 40%) au PIB.

Le secteur privé crée peu d'emplois et bien souvent nombre d'emplois sont précaires et temporaires et sont sans garantie, sans assurance sociale, sans assurance maladie malgré une carrière professionnelle longue et difficile. Le problème du chômage aussi concerne les adultes déflatés du secteur privé déjà fragile.

Les dures réalités du Burkina Faso, mon pays, notre pays, sont les villes et les habitats spontanés en périphérique, des villages sans une goutte d'eau potable et sans une lueur d'électricité.

L'accaparement des terres sur fond de spéculations foncières d'un nouveau genre aujourd'hui au Burkina Faso compromet davantage l'avenir des masses populaires.

Plus d'un demi-siècle après son indépendance, mon pays, le Burkina Faso, notre pays, le Burkina Faso, des régions sont complètement inaccessibles, sans routes, l'Etat central quasi-absent, des populations abandonnées.

En outre, des frères, amis et camarades politiques d'hier s'entredéchirent aujourd'hui en public. J'ai vu des burkinabé incapables de se ressaisir, incapables de se parler pour faire la paix entre eux, s'unir dans la fraternité, la solidarité, l'entraide mutuelle pour défendre l'intérêt supérieur de notre patrie, la Sécurité.

Dans certaines régions, les populations vivent sous la terreur, sous l'emprise et la domination des forces du mal appelées terroristes et hommes armés non identifiés. Notre pays connaît cette situation depuis 2015 avait son lot de milliers de victimes de terroristes et près d'un million de déplacés internes.

Nous avons mal pour notre pays, le Burkina Faso, nous sa vaillante population, déjà défavorisée par un climat austère, être encore victime d'une insécurité imposée.

En dépit des difficultés de toutes natures, nos contacts avec les populations ont permis de constater que la plupart des burkinabé restent confiants en l'avenir.

Ils nous ont inspiré la force et l'endurance dans le combat pour le changement.

Le Burkina Faso des Hommes intègres dont ils rêvent, c'est un Burkina Faso uni et fort dans sa riche diversité, un Burkina Faso rassemblé, apaisé à la prospérité partagée ; un pays rendu à ces femmes et hommes intègres, d'une grande dignité, qui ont l'ardeur au travail, la soif de justice et nourris d'un amour inconditionnel de la patrie en partage.

Nous en sommes arrivés là parce qu'une poignée de compatriotes égoïstes, désintéressés par le sort des burkinabè et l'avenir du pays, ont transformé un pays de paix et de stabilité en un pays d'incertitude miné par les terroristes où des burkinabé tuent des Burkinabè.

Le modèle de développement que nous connaissons depuis des décennies ne peut arrêter la fracture qui existe aujourd'hui entre quelques nantis vivant essentiellement en milieu urbain et la masse écrasante des gagnepetit et des sans emploi, ceux-là qui se lèvent très tôt et se couchent très tard, mais n'arrivent cependant pas à joindre les deux bouts.



Le modèle de développement offert jusque-là aux burkinabé intègres est un modèle de société exacerbé par le régionalisme, le népotisme, le clientélisme, la corruption, la gabegie, le laxisme et la patrimonialisation des positions et des ressources de l'Etat au profit d'une minorité politicarde.

Le régionalisme est un mal pernicieux qui prend de l'ampleur. La pauvreté et la misère sont grandissantes.

Trop, c'est trop ! Ceci doit changer. Nous proposons un futur qui donnera à tous nos enfants des chances égales et une meilleure vie que nous.

Le chemin est considérable, le défi gigantesque et complexe au regard du désastre causé par plus de trente ans de politique sans vision et sans ambition.

Notre ambition pour le Burkina Faso mettra à contribution l'ensemble des forces vives de la nation burkinabé, avec détermination et persévérance, nous gagnerons la bataille du développement de notre pays.

III. LA NAISSANCE DU MRB

Notre vision, un engagement : la modernisation du Burkina Faso par la REFONTE de son système éducatif dans un projet de société.

Burkinabè, Chers Compatriotes,

Fort de la situation du Burkina Faso en année 2020, le **MOUVEMENT POUR LA RENAISSANCE DU BURKINA**, en abrégé « **MRB** », un rassemblement de burkinabè éclairés et conscients, offre une alternative au Peuple.

Le MRB milite pour la REFONTE DU SYSTEME EDUCATIF au Burkina Faso afin **de créer les conditions de la renaissance nationale**. Le MRB a la ferme conviction que l'éducation est l'unique clé de développements durables (humain, social, économique, culturel) qui conditionnent le destin de toutes les générations.

IV. LA LIGNE POLITIQUE DU MRB

Le MRB est un parti de la synthèse idéologique qui met l'homme au cœur de l'action politique. S'il fallait absolument donner un nom à une telle doctrine, nous l'appellerions **SOCIALE - DEMOCRATIE**.

V. LES SEPT PACTES DU PROJET DE SOCIÉTÉ DU MRB

La mise en œuvre du projet de société du MRB passe nécessairement par les REFORMES DES LOIS ET INSTITUTIONS pour conduire notre pays, le Burkina Faso vers une MODERNISATION reposant sur les **SEPT PACTES** ou **contrats social avec le peuple burkinabè**.

*« Les réalisations des **PACTES** consisteront à l'ouverture et l'exécution de **cinq grands chantiers** pendant le mandat de gouvernance du MRB : 1) Républicain, Politique & Institutionnel ; 2) Jeunesse et Éducatifs ; 3) Économie & Production ; 4) Social : Femme, Santé, Culture, Sport, Personnes vivant avec un handicap & Solidarité ; 5) Politique Étrangère & Diaspora.*

LE RENDEZ – VOUS POUR UNE ALTERNANCE AU BURKINA

« Ensemble, le changement est possible ! ».

Burkinabè, Chers Compatriotes,

Le 22 novembre 2020, nous avons rendez-vous avec l'histoire

Rendre possible ce que d'aucuns croient impossibles, mettre un terme à un règne désastreux de 34 ans et faire advenir par les urnes le changement que le peuple burkinabè espère depuis bientôt 60 ans.

Yéli Monique KAM

Candidate à l'élection présidentielle

du 22 novembre 2020

1. LE PACTE REPUBLICAIN



Le chantier 1 du pacte républicain comporte cinq axes :

- 1.1. les Réformes institutionnelles**
- 1.2. le Vivre-ensemble**
- 1.3. la Bonne gouvernance**
- 1.4. la Lutte contre Corruption**
- 1.5. la Sécurité Nationale**

1.1.LES REFORMES INSTITUTIONNELLES

- ✓ Réformer les institutions pour une gestion souple, efficace et participative de la République

Le Parlement a très souvent agi comme une barrière aux propositions de loi et une chambre d'enregistrement des projets de loi émanant essentiellement du Gouvernement. Cela conforte l'idée largement partagée par diverses sensibilités politiques et la société civile de la nécessité de procéder à une réforme constitutionnelle en vue de rééquilibrer les pouvoirs au sein de l'État, d'abord entre l'Exécutif, le Parlement et la Justice, ensuite, au sein de l'Exécutif entre la Présidence de la République et le Gouvernement, et enfin entre l'État et la Chambre des Sages.

À cet effet, la création d'une **chambre des sages**, est la proposition du MRB permettant rééquilibrer les pouvoirs et permettre aux burkinabè de se sentir de plus en plus protégés par leur système. Cette **chambre des sages** sera composée de 130 membres et des anciens présidents, selon la répartition suivante composition paritaire (50% hommes/femmes) : 10 membres par région (composés de 2 autorités coutumières, 2 autorités traditionnelles, 2 autorités catholiques, 2 autorités islamique et 2 autorités évangéliques), en plus de tous les anciens chefs d'État, qui devront préalablement démissionner de leur formation politique avant d'intégrer la chambre, car elle se veut apolitique.

Le mandat de ses membres sera un mandat à vie, et seul la mort ou alors la destitution d'un membre par les 3/5 de la chambre verra le remplacement d'un membre.

La **chambre des sages** aura pour missions principales de :

- Organiser la Réconciliation nationale et Être le grand arbre à palabre de la nation ;
- Enregistrer les programmes de gouvernance de chaque candidat aux élections présidentielles ;
- Contrôler l'action gouvernementales et du parlement ;
- Contrôler l'exécution effective du contenu du programme de gouvernance de chaque président élu, et convoquer l'exécutif devant la chambre, en cas de manquements liés audit programme ;
- Ouvrir les négociations aux problèmes sécuritaires ;
- S'autosaisir, instruire, régler les différentes crises sociales, communautaires, syndicales, communiquer par anticipation pour les éviter.

Les décisions de la Chambre seront irrévocables, seule la voie référendaire pourra dissoudre la chambre. Elle pourra également annuler les lois votées par le parlement, si elle juge lesdites lois nocives pour la nation.

Avec l'avènement de la Chambre des sages, les institutions telles que le Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS), le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN), le Médiateur du Faso, seront tout simplement dissoutes et les budgets affectés à la chambre, ainsi que leurs employés de bureau. Les dossiers en cours de traitement feront l'objet d'une procédure accélérée d'apurement.

✓ Modernisation des institutions par la REFORME DE LA CONSTITUTION :

- **Le rééquilibrage des pouvoirs entre l'Exécutif et le Parlement** : permettre aux parlementaires de mettre sur pied des commissions d'enquête parlementaire sans requérir l'aval du Président de la République comme c'est le cas en pratique aujourd'hui; impliquer le Parlement dans la nomination des responsables des principales institutions juridictionnelles (Premier Président de la Cour suprême; Président du Conseil constitutionnel); placer le Fonds Souverain à créer sous le contrôle de la chambre des sages; informer la chambre de la gestion des ressources naturelles du pays.
- **Le rééquilibrage des pouvoirs au sein de l'Exécutif, entre le Président de la République et le Premier Ministre** : faire du Premier Ministre le véritable chef du Gouvernement avec autorité nécessaire qui s'acquitte de sa mission de coordination de l'action gouvernementale, assure une transversalité des actions et missions entre les Ministères/Ministres, met en œuvre la politique définie par le Chef de l'État ; celui-ci fixe le cap à travers la définition de la politique de la nation, le Premier Ministre se charge de mettre en œuvre la politique ainsi définie.
- **La création d'une langue nationale officielle au Burkina Faso en plus du Français.**
- **La définition d'une nouvelle politique foncière** pour garantir à l'État la ressource foncière nécessaire pour la réalisation des projets collectifs ;

- L'organisation des Assises nationales de la citoyenneté et de la fraternité, par la Chambre des sages, dont les principaux résultats seront inscrits dans la Constitution ;
- La lutte méthodique et déterminée contre le tribalisme et le népotisme pour dépolitiser l'administration, garantir l'égalité des chances et valoriser les compétences et l'expertise nationale.

1.1.1. L'État de droit et la justice

✔ Toute justice performante répondant aux attentes des justiciables et respectueuse du peuple au nom duquel elle est rendue, repose sur un État de droit.

- La restauration de l'État de droit et l'inscription de la liberté d'expression, la protection des journalistes et de leurs sources d'information ainsi que la liberté d'association dans une charte de la démocratie.
- La garantie que la loi soit juste, largement diffusée et appliquée sans discrimination aucune à tous, État et citoyens quels qu'ils soient.
- Le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire. En particulier, il sera institué des commissions d'évaluation des magistrats auprès de la chambre des sages, composées de magistrats et de personnalités de la société civile.
- La garantie à tout citoyen burkinabé, tout investisseur national ou étranger que la même loi sera appliquée à tous : la chambre des sages y veillera.
- La préférence et l'encouragement du dialogue comme outil de concertation entre les divers partenaires sociaux, notamment entre le patronat et les syndicats.

1.1.2. Une police repensée

- Nous réformerons la police en commençant par sa doctrine programmatique, sa Philosophie du maintien de l'ordre public qui se confond aujourd'hui avec le maintien de l'ordre politique héritée de l'administration coloniale. Il sera mis en place un maillage intelligent et modulable de la société et du territoire.
- Nous renforcerons les compétences et les équipements de nos forces de sécurité en matière de police judiciaire, de police municipale, de police scientifique, d'enquêtes économiques.

1.1.3. Le statut et le rôle des collectivités territoriales

- ✓ Définir clairement le statut, les rôles des autorités traditionnelles dans les régions, communes et villages.

Il sera créé une Assemblée des Chefs traditionnels parmi les institutions régionales, avec pouvoir consultatif sur les questions générales de développement de la Région, et pouvoir délibérant sur les questions relevant des us et coutumes traditionnels ou en rapport avec eux.

Cette Assemblée participera par ailleurs au suivi des projets de développement de la Région et sera sous l'autorité de la **chambre des sages**.



- ✓ Accroître les ressources et renforcer les capacités des collectivités territoriales, communes et régions

Nous réformerons le régime financier dans le cadre de la décentralisation afin d'allouer plus de moyens financiers aux Collectivités territoriales pour la mise en œuvre des projets de développement des régions.

1.1.4. La rationalisation du budget des dépenses publiques

- ✓ Réduire le train de vie de l'État et Optimiser le budget de fonctionnement de l'État par la bonne gouvernance et notamment la limitation du nombre de ministère et les portefeuilles à rang ministériel.

1.2.LE VIVRE - ENSEMBLE

1.2.1. Bâtir le Vivre-ensemble

- ✓ L'espace politique est dominé par le clientélisme : la gouvernance ne se fait plus que par les memoranda et autres revendications ethno-régionales.

Les conseils des ministres semblent être des conseils de nominations de partisans au détriment de l'intérêt général de la continuité des projets de développement.

Chaque partisan nommé fait venir ses hommes et l'administration est ralentie. Le moindre poste dans l'Administration est d'abord (et souvent uniquement) présenté comme une récompense politique ou un positionnement régional/ethnique.

Le discours officiel est ainsi théâtralisé autour de la distribution de prébendes entre partisans politiques, régions et ethnies, qui a abouti à la désintégration/désunion nationale.

Notre programme consiste à valoriser les compétences réelles pour garantir une continuité du service et une gestion des projets de développement à moyens et longs termes.

1.2.2. L'institution d'une langue nationale officielle

- ✓ Les nombreuses langues et dialectes au Burkina constituent une **richesse culturelle indéniable**. En matière de politique linguistique, il est temps qu'en dehors de la langue officielle qui nous permet de communiquer avec le monde et entre nous et facilite grandement notre insertion dans la mondialisation, le Burkina Faso se dote d'une langue nationale. Il s'agira d'une décision politique d'importance cruciale pour notre devenir en tant que Nation.
- ✓ Notre gouvernement instituera **une de nos langues burkinabè comme une langue nationale officielle** (le nom exact de cette langue sera déterminé par les burkinabé, dans un projet conduit par la Chambre des Sages).

Les linguistes nous aident à identifier une base grammaticale, le lexique de cette langue nationale devant être constitué de mots (homologués par l'Académie nationale burkinabé) provenant des différentes langues locales, par le jeu des synonymes.

- ✓ Notre gouvernement créera une **Académie nationale burkinabé chargée entre autres de promouvoir notre langue nationale** et d'y veiller.

1.2.3. Les Assises nationales de la Citoyenneté et de la fraternité

- Nous **lutterons contre le régionalisme, la stigmatisation, le tribalisme par l'éducation à la citoyenneté, à la connaissance du pays dans la diversité de ses populations**, le brassage de celles-ci, la parenté à plaisanterie, la richesse de nos différentes cultures et l'extraordinaire potentiel de fécondation dont sont porteuses les différentes communautés si elles sont mises en confiance les unes les autres.
- Nous **organiserons les Assises nationales de la citoyenneté et de la fraternité**. À cette occasion, la question de **la réhabilitation de nos héros nationaux sera abordée et nos mémoires plurielles blessées célébrées**.

1.2.4. Le Numéro d'Identification Nationale Unique (NINU)

- Nous offrirons un Numéro d'Identification Nationale Unique (NINU) conservable à vie à tout individu né au Burkina Faso pour lui permettre de jouir de l'ensemble de ses droits et devoirs.
- Nous établirons pour cela un fichier de l'état civil complet et fiable et régulièrement mis à jour.
- Nous mettrons donc en place un système informatisé de collecte des données d'état civil dans l'ensemble du pays pour s'assurer que tout enfant né sur le territoire burkinabé soit doté d'une identité. Ce système aura deux volets :
 - Identification dès la naissance dans les centres de santé de base et dans les hôpitaux.



« Aucune information relative à l'ethnie et à la tribu ne figurera dans une base de données officielle ni sur une pièce officielle ».

- L'identification - régularisation des naissances : nous appliquerons une telle procédure de déclaration simplifiée pour la régularisation des naissances pendant une période transitoire de 5 ans pour les nombreux burkinabè qui naissent encore en dehors de toute structure hospitalière, particulièrement dans l'arrière-pays et qui n'ont pas d'identité (acte de naissance, carte d'identité, certificat de nationalité).
- Nous mettrons à disposition des commis chargés d'établir des déclarations de naissance ou d'identité un outil informatique très simple mais très sécurisé qui permettra **d'enregistrer l'information directement dans le Fichier National de la Population (FNP) tenue par l'Office National d'Identification (ONI)**.
- Le NINU du FNP est l'identifiant unique rappelé sur tous les actes d'identité de tout burkinabé : certificat de nationalité, carte nationale d'identité, passeport, acte de décès, carte d'électeur, permis de conduire, carte bancaire, carte professionnelle....
- L'ONI est l'organe habilité à délivrer la carte d'électeur au même moment que la carte nationale d'identité.
- L'éducation citoyenne permettra aux citoyens de comprendre et s'acquitter de son devoir d'enregistrement des actes de la vie (naissance, décès, élection, ...).



1.3.LA BONNE GOUVERNANCE

✓ La bonne gouvernance pour réconcilier gouvernants et gouvernés.

Que ce soit en matière de bonne gouvernance sécuritaire, de bonne gouvernance économique et sociale ou même de bonne gestion des ressources humaines, le fossé se creuse davantage, chaque jour, entre les préoccupations et les actes posés par les « gouvernants » et les attentes légitimes de la grande majorité de la population pour une amélioration substantielle de leurs conditions de vie.

En effet, la cassure entre les populations du Burkina Faso et ceux qui les gouvernent est manifeste et évidente. Elle se traduit par un défaitisme des burkinabè vis-à-vis de la politique, dû à l'opacité dans l'action gouvernementale, au sentiment d'exclusion dans la gestion des affaires de la cité si ce n'est à leur détriment, à l'absence d'efficacité dans la gestion des biens publics, aux fraudes électorales massives par l'achat des votes, qui ont fini par convaincre les burkinabè que voter ou ne pas voter ne servait à rien.

1.3.1. Une administration publique performante.

✓ Rationaliser l'administration publique devient un impératif pour l'État, qui doit être le principal levier du développement du pays et soucieux de participer de façon avantageuse à la compétition économique dans un monde globalisé.

Nous réformerons l'administration publique sur plusieurs aspects :

- Le bilinguisme sera obligatoire et nul n'aura de place dans la Fonction publique s'il ne maîtrise la langue nationale et le français.
- La définition d'une politique d'accès à la fonction publique en créant les conditions pour une intégration progressive des talents venant du secteur privé dans l'administration publique.

- La **maîtrise des effectifs par l'assainissement du fichier des agents** de l'État afin de parvenir à la maîtrise du nombre exact des employés de l'État et de sa masse salariale.
- La mise en place d'une politique des ressources humaines permettant **la définition des emplois et des compétences ainsi que des critères objectifs de gestion des carrières** par la mise en œuvre de l'ensemble des modules de l'application du système Informatique de Gestion Intègre des Personnels de l'État et de la Solde (SIGIPES) pour parvenir à une déconcentration totale de la gestion des personnels de l'État et une automatisation intégrale des opérations liées à la gestion de la solde.
- **La formation continue tout au long de sa carrière pour tout agent** sera vivement encouragée, voire obligatoire dans les fonctions techniques et les fonctions en lien avec les nouvelles technologies ;
- **La définition des objectifs liés à chaque poste de travail devrait être rendue obligatoire** pour toutes les administrations, pour ce qui est de la performance.

Dans tous les cas, la transparence sera au cœur de la gestion publique.

1.3.2. L'E-Gouvernance (gouvernance électronique)

- ✓ **L'e-gouvernance est l'utilisation de l'outil informatique** comme support d'interopérabilité entre tous les acteurs de la chaîne de développement d'un État. Cette chaîne est généralement tripartite : l'État, la société civile et les partenaires au développement.



Nous mettrons en œuvre l'**e-gouvernance** avec par ordre d'importance :

- **L'e-administration**, impliquant la gestion informatisée des opérations dans divers ministères et organismes publics. Un certain nombre de documents administratifs seront édités directement de façon électronique, limitant au passage le recours à des consommables (papier, encre, etc...) et assurant la traçabilité de tous les documents émis.
- **Les e-services** qui se veulent être la plateforme permettant la mise à disposition des citoyens des informations et des services par les administrations publiques.
- **L'e-démocratie** permettant aux citoyens et aux acteurs politiques de participer à la prise de décision grâce aux TIC.

1.3.3. Rétablir la confiance entre le peuple et les dirigeants

- ✓ Tous les détenteurs de pouvoir public (fonctionnaire, policier, militaire, ...), tous les hommes politiques doivent d'abord être au service de la nation et non se servir de la nation.

Nous mettrons en place un ensemble de règles de bonne gouvernance pour rétablir la confiance entre les citoyens et les dirigeants telles que :

- **Rémunérer les dirigeants à leur juste valeur.**
- **Réduire les dépenses relatives aux véhicules de fonction.**
- **Limiter le logement de fonction.**
- **Conditionner la rémunération des parlementaires à leur présence effective lors des travaux en session du Parlement.**
- **Suspendre immédiatement tout agent de l'État faisant l'objet d'accusation documentée et sa mise à examen.**
- **Faire de notre gouvernance un exemple de bonne gouvernance rationnelle et rigoureuse, qui a fait la notoriété et l'exemplarité de notre pays sous Thomas SANKARA.**

1.4.LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

✓ Force est de constater que la corruption reste généralisée au Burkina.

Elle touche tous les aspects de la vie politique, économique et sociale. Elle est omniprésente à tous les niveaux de la société.

Les fonctionnaires sont les plus corrompus selon les rapports annuels du RENLAC sur l'état de la corruption au Burkina Faso.

Dans les sociétés d'État, la culture du népotisme s'est instituée en faveur des descendants des travailleurs.

Dans le domaine de l'éducation, la corruption généralisée du régime a détruit le système éducatif burkinabé, pourtant autrefois, notre système universitaire public, était l'un des plus performants et des plus respectés en Afrique de l'Ouest. Or, si l'on veut détruire un pays, il n'y a pas meilleur moyen de le faire que de détruire son système éducatif. Il faut vraiment détester son pays pour laisser prospérer de telles pratiques, qui se déroulent au su des autorités et dans l'impunité totale.

1.4.1. Les rôles de prévention de la société civile et les médias

✓ La société civile et les médias, un maillon essentiel dans la lutte contre la corruption.

Les acteurs de la société civile et les médias qui œuvrent pour plus de transparence dans la société constitueront un maillon essentiel de notre dispositif pour la lutte contre la corruption et bénéficieront à ce titre d'une protection juridique adéquate.

1.4.2. Les mesures de prévention de la corruption

✓ Nous prendrons diverses mesures pour prévenir la corruption telles que :

- Simplifier et publier les procédures administratives en matière de sanction.
- Informatiser le système de passation des marchés publics afin d'en accroître la transparence et de réduire au strict nécessaire les contacts avec les soumissionnaires.
- Limiter les contacts entre l'administration et les administrés, grâce notamment à l'e-gouvernance.
- Supprimer progressivement les paiements en espèce dans les administrations.
- Sensibiliser la population sur les dégâts de la corruption dans le pays.
- Muter très régulièrement les fonctionnaires.

1.4.3. Les sanctions appliquées aux auteurs d'actes de corruptions

- Nous poursuivrons systématiquement devant les tribunaux le corrompu et le corrompeur conformément à la loi.
- Nous placerons sous séquestre les biens soupçonnés d'être les produits de la corruption le temps de la procédure de sorte qu'en cas de condamnation judiciaire, l'État puisse recouvrer les biens mal acquis.
- La règle en la matière sera que, ni le coupable, ni les siens ne doivent jouir des fruits de la corruption.

1.5. LA SECURITE NATIONALE

« La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité de l'État, dans le cadre de la souveraineté nationale ».

1.5.1. Les politiques de Défense et de Sécurité Nationale

- ✓ Une véritable Politique de Défense et de Sécurité Nationale

Le ministère en charge de la défense nationale exerce conformément à la politique de défense et à la loi de portant organisation de la défense nationale, principalement quatre (04) missions :

- Garantir la sécurité, la souveraineté et l'intégrité du territoire national
- Participer au développement socio-économique national ;
- Contribuer à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits en prenant part aux actions militaires et humanitaires sous l'égide de l'ONU et des organisations régionales et sous régionales ;
- Prendre en matière de protection civile, les mesures de prévention et de secours que requièrent en toutes circonstances, la sauvegarde des populations et la protection des biens (catastrophe, risques majeurs de toute nature).

Pour la mise en œuvre de ces missions, le ministère en charge de la défense dispose d'une Loi portant organisation de la défense nationale, d'une loi de programmation militaire, d'une politique de défense et d'un plan stratégique 2017-2021 pour la réforme des forces armées nationales (FAN). Le ministère comprend l'Armée de terre, l'Armée de l'air, le Groupement central des armées, la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers et la Gendarmerie nationale.

L'armée de terre comprend trois (03) régions militaires organisées chacune en régiments.

L'armée de l'air est divisée en deux régions aériennes. Le Groupement Central des Armées est organisé en Bataillon avec des détachements auprès des régions militaires.

Quant à la Brigade nationale des sapeurs-pompiers, elle est une composante des Forces armées nationales mise à la disposition du ministère chargé de l'Administration du territoire pour emploi dans le cadre de la sécurité civile. Elle compte 6 cinq compagnies.

S'agissant de la Gendarmerie nationale est organisée en trois régions de Gendarmerie.

- ✓ Nous envisageons des perspectives stratégiques inédites pour la Défense Nationale à partir d'une relecture de notre loi de défense, portant organisation générale de la défense faite à la lumière du contexte et des changements intervenus, et nous veillerons à son application.

Notre défense doit s'inscrire dans une logique visant à surmonter les clivages et les replis identitaires de toutes sortes et sous toutes les formes, et à enraciner de façon durable l'esprit républicain, et l'attachement à la paix et à la démocratie dans notre pays.

C'est l'un des objectifs majeurs de la construction nationale.

Dans cette optique, la politique de défense du Burkina Faso sera conçue suivant les axes d'orientation suivants :

- La réponse aux menaces variées qui préoccupent le Burkina Faso, l'Afrique de l'Ouest, le Continent africain et la Communauté internationale. Cet axe nécessitera le renforcement de la coopération tant avec les pays amis qu'avec les pays voisins dans la recherche des renseignements de défense et dans la protection des espaces territoriaux de notre pays.

1.5.2. Le Renforcement des capacités civiles et militaires

- ✓ Il permettra au Burkina Faso d'assumer dans les meilleurs délais ses responsabilités dans une démarche centrée sur le respect des principes démocratiques et de l'État de droit.

1.5.3. Le Renforcement de l'image des Forces de Défense et de la Sécurité

- ✓ Il nécessitera :
 - Une implication accrue et déterminante du Génie militaire dans les plans de développement des campagnes.
 - Une élimination des mauvaises pratiques dans les rangs des éléments de la police nationale au profit des contrôles plus respectueux et plus responsables des usagers.

1.5.4. Le Renforcement du moral et de l'état d'esprit des troupes

Il nécessitera :

- Une implication accrue et déterminante du Génie militaire dans les plans de développement des campagnes.
- Une élimination des mauvaises pratiques dans les rangs des éléments de la police nationale au profit des contrôles plus respectueux et plus responsables des usagers.

Pour opérationnaliser cet axe, une étude portant sur les conditions de vie des Forces de Sécurité et de Défense sera menée dans le but de leur assurer notamment la sécurité dans l'emploi, en mettant un accent sur :

- Le casernement et le logement adéquats des militaires et des personnels de la sûreté nationale.
- Un monument national à PÔ tel un « Arc de la République » où seront régulièrement célébrés nos vaillants soldats tombés pour la Nation.
- Un monument dans chaque Chef-lieu de Région où des honneurs seront localement rendus lors des grands évènements nationaux aux soldats morts pour la Patrie.
- La réalisation des maisons de combattants dans la Capitale politique à Ouagadougou et dans les chefs-lieux de Régions.
- La création d'une structure en charge des pupilles de la Nation. Elle aura pour mission de recenser les enfants des soldats morts pour la Nation, en vue de leur prise en charge.

1.5.5. La professionnalisation et la modernisation effective des force

Réformer l'armée pour l'adapter à l'évolution de son temps, telle est la volonté exprimée le régime actuel. À cet effet, la réorganisation de l'armée a été inscrite dans le plan stratégique 2018-2022 pour la réforme des forces armées nationales (PSR 2018-2022), adopté par décret en décembre 2017. Ce plan comporte trois axes stratégiques que sont le renforcement de la déontologie et de l'éthique militaire, le renforcement de la gouvernance, le renforcement de la responsabilité.

En outre, une loi de programmation militaire quinquennale 2018-2022 a été adoptée, afin de mieux répondre aux besoins en matériels et équipements des forces de défense et de sécurité. La mise en œuvre de cette loi devra mobiliser des ressources évaluées à plus de 725 milliards F CFA sur les cinq ans cités, mais, la dite réforme annoncée n'a jamais vu le jour.

Le processus de dépolitisation de l'armée a aussi été engagé en même temps que la professionnalisation de l'institution, à travers le renforcement de ses capacités opérationnelles. Déjà, les efforts déployés ont permis une réorganisation des Forces armées nationales dans toutes leurs composantes, sous le commandement unique du chef d'Etat-major général des armées (CEMGA).

Pour rationaliser l'emploi des Forces de défense en rapport avec les objectifs définis dans l'intérêt général, une restructuration conséquente desdites Forces apparaît comme une nécessité.

Un accent sera mis sur :

- La définition, la clarification et la mise en place effective dans les meilleurs délais d'un profil de carrière pour l'ensemble des militaires.
- La dépolitisation des grades dans l'Armée et la valorisation de l'expression des compétences pour la professionnalisation effective des Armées.
- L'élaboration d'une doctrine d'emploi des forces permettant une programmation à court ou à moyen termes des activités des Forces (Terre-Air-Mer) en vue de mieux les préparer à l'accomplissement de leurs missions régaliennes.

Un accent sera mis sur :

- Le règlement dans les meilleurs délais de la pension des militaires après leur départ à la retraite.
- La défense civile : La défense civile devra être orientée par une approche stratégique intégrée dans la loi portant organisation générale de la Défense.

Cette défense civile devra être restructurée avec un accent particulier sur :

- La protection civile effective sur le terrain.
- La clarification stratégique et opérationnelle de l'emploi du leitmotiv de « la défense populaire ». Dans cette perspective, le service militaire qui a été supprimé pour les fonctionnaires et les volontaires des administrations privées sera rétabli, car il apparaît comme une école du civisme, du vivre-ensemble, du patriotisme et de solidarité nationale.
- La définition, la clarification et la mise en place effective dans les meilleurs délais d'un profil de carrière pour l'ensemble des militaires.
- La dépolitisation des grades dans l'Armée et la valorisation de l'expression des compétences pour la professionnalisation effective des Armées.
- L'élaboration d'une doctrine d'emploi des forces permettant une programmation à court ou à moyen termes des activités des Forces (Terre-Air-Forêt) en vue de mieux les préparer à l'accomplissement de leurs missions régaliennes.

1.5.6. La réinsertion des militaires en fin de carrière

L'obligation institutionnelle de la réinsertion en fin de carrière pour les militaires qui ont une expérience avérée et qui manifestent encore de la compétence exploitable dans la vie civile doit devenir effective par l'application et le renforcement des textes y relatifs.

2. LE PACTE EDUCATIF & EMPLOI

« La Refonte du notre système éducatif est un préalable à notre développement endogène »



Le chantier 2 du pacte Jeunesse et Éducation comporte cinq axes :

- 2.1.L'égalité des chances pour tous**
- 2.2.L'éducation : l'option prioritaire pour la formation**
- 2.3.Scientifique et l'innovation permanente**
- 2.4.Recherches et innovation : offrir un encadrement institutionnel et financier aux jeunes scientifiques et techniciens**
- 2.5.Le soutien à l'éducation des plus démunis et à l'excellence**

2.1 L'EGALITE DES CHANCES POUR TOUS

Nous convoquerons les états généraux de l'éducation au premier trimestre de notre mandat, où des spécialistes des questions éducatives et des curriculums travailleront pour un nouveau contenu de notre offre éducative.

Nous voulons pour notre pays, une formation adéquate, moderne et innovante pour permettre à notre jeunesse d'être outillée et en capacité d'affronter les défis d'aujourd'hui et de demain

Le capital humain en général, et les jeunes en particulier, constituent la plus grande richesse des nations. Les progrès technologiques rapides exigent de chaque pays qu'il investisse sans attendre dans sa jeunesse pour espérer être compétitif dans l'économie mondialisée.

On voit au quotidien que la gravité du chômage endémique de nos jeunes n'est pas une vue de l'esprit. Il s'agit d'un véritable cancer pour la Nation. Depuis plus de deux décennies, ces jeunes n'ont aucune autre perspective que le recours massif et désespéré aux concours administratifs dévoyés par les maux qui rongent notre société, à la débrouillardise dans les secteurs dit "informel" et au métier de vendeur à la sauvette, de "parqueur". Et pour cause : notre système éducatif actuel ne forme pas la jeunesse à faire face à la dure réalité d'un monde à la fois dangereux et extrêmement concurrentiel soit par faute d'imagination, soit par manque d'ambition pour le pays.

Nous nous engageons à mettre les jeunes, par une formation adéquate, moderne et innovante, en capacité de prendre efficacement le relais dans la conduite des affaires de la nation et de permettre au Burkina Faso d'affronter avantageusement la compétition dans le monde globalisé.

Le projet que nous proposons à la jeunesse est dénommé PACTE JEUNE. Il consiste en un trépied dont le pilier central est l'EDUCATION, le deuxième pilier la FORMATION et le troisième pilier la RECHERCHE-INNOVATION.

2.1. EDUCATION : Formation scientifique, technique et innovation

L'option prioritaire est la formation scientifique, technique et l'innovation permanente.

Sur le pilier éducatif, nous disons que le système éducatif actuel a fait son temps : c'est un système coloniale, adapté pour l'époque. Il a donné tout ce qu'il avait à donner. Il est désormais dépassé. Il doit donc être changé, de la maternelle à l'enseignement supérieur par un système qui éveille chez l'enfant le sens de la découverte des choses de son environnement dès la maternelle, offre aux jeunes des lycées et collèges de se familiariser avec le monde professionnel parallèlement à leurs études, et aux jeunes universitaires d'explorer le monde de la recherche et de l'innovation.

- Nous réformerons complètement le système éducatif pour l'orienter vers une éducation entièrement tournée vers des objectifs de développement en amenant très tôt nos jeunes écoliers au raisonnement scientifique, à l'éveil de leur intérêt pour les objets matériels créés par l'esprit humain et l'innovation. Dès le cycle secondaire, ils devront participer à un projet technologique de leur niveau (sous l'encadrement de leur enseignant), dont la pertinence et la qualité entreront pour beaucoup dans leur évaluation annuelle.
- Nous rendrons obligatoire l'enseignement primaire et secondaire jusqu'à la fin du 1er cycle du secondaire et la gratuité de la scolarité jusqu'à la fin du 2nd cycle secondaire dans les collèges et lycées publics. Dans cette optique, les frais exigibles et les frais d'APE (associations de parents d'élèves) seront supprimés dans l'ensemble du territoire. Comme conséquence de la suppression des frais d'APEE, tous les enseignants vacataires (instituteurs et professeurs de lycées) qui désirent faire carrière dans l'enseignement seront intégrés dans la Fonction publique, si leur profil y convient. En outre, nous comblerons le déficit dans le corps des enseignants en recrutant massivement chaque année de nouveaux enseignants et en les affectant prioritairement dans l'arrière-pays.

- Nous reverrons le programme scolaire afin de mettre l'accent sur l'enseignement technique et professionnel. Les enfants dès la maternelle seront amenés à se familiariser à l'agriculture, à l'outil informatique et à développer leur capacité à rechercher l'information sur les réseaux en toute sécurité.
- Nous réduirons dans les universités existantes des filières généralistes, des sciences humaines et sociales, au profit des filières techniques et technologiques qui seront choisies et renouvelées en tant que de besoin en fonction des ambitions de développement du pays. Dans cette dernière perspective, les travaux de recherche seront orientés vers la résolution des problèmes auxquels le pays et la société sont directement confrontés et la fourniture aux filières industrielles stratégiques que notre gouvernement mettra en place, des ingénieurs et techniciens qualifiés dont elles auront besoin.
- Nous doterons chaque commune d'au moins une école primaire publique disposant d'une salle informatique, d'un espace agricole et d'un lycée d'enseignement technique et technologique ayant au moins un laboratoire scientifique, un espace agricole et un laboratoire d'informatique.
- Nous doterons chaque Région du pays d'au moins une Université des sciences et technologies comportant des établissements universitaires en rapport avec le potentiel agricole, les ressources minières et les opportunités industrielles et technologiques identifiées dans cette région.
- Nous mettrons en place des programmes spéciaux pour accompagner des groupes de populations défavorisées afin qu'elles accèdent aussi aux standards d'excellence nationaux dans tous les domaines.



2.2. EDUCATION : Accès à un métier pour tout jeune

Le pilier formation entend offrir à tout jeune, diplômé et non diplômé, une chance d'accéder à un métier qui lui assure un auto emploi ou un emploi décent, grâce à des formations sur mesure dans des Instituts de formation professionnelle et technologique et les Centres de métiers. Ces Instituts et Centres serviront ainsi de passerelles d'un couloir de formation à un autre et d'un métier à un autre. Des Instituts de formation et des Centres de métiers seront installés respectivement dans chaque région en fonction des opportunités agricoles et industrielles de la région. Ces Instituts et Centres seront également ouverts aux étudiants des établissements secondaires qui y trouveront l'équipement que l'on ne peut pas mettre à disposition dans tous les lycées du pays. Ils seront dotés d'équipements modernes et en quantité suffisante.

Concrètement :

- **Nous créerons dans chaque Région des Instituts de formation professionnelle et technologique** qui permettront à celui qui est nanti d'un diplôme et qui ne trouve pas d'emploi ou qui voudrait changer de métier, de suivre une formation à un métier précis pour une durée pouvant aller de 6 à 24 mois au maximum, afin de changer le couloir initial dans lequel l'a placé son diplôme initial pour un nouveau couloir de spécialisation qui lui garantit un métier. La gestion de ces Instituts sera assurée par le Directeur Régional du Ministère de l'Éducation en partenariat avec le secteur privé, sous la tutelle provisoire de l'État (pendant une période de 5 à 10 ans) qui veillera à l'atteinte des objectifs fixé dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes.
- **Nous créerons dans chaque Commune des Centres de métiers** qui permettront à un jeune non diplômé de faire l'apprentissage d'un métier en rapport avec ses aptitudes par le compagnonnage d'anciens expérimentés intervenant dans ces Centres. La gestion de ces Centres sera assurée par les Communes en partenariat avec le secteur privé, sous la tutelle provisoire de l'État (pendant une période de 5 à 10 ans), qui veillera à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes.

- Les jeunes sortis des Instituts de formation et des Centres de métiers qui ont des projets pertinents pour s'installer à leur propre compte recevront des accompagnements de l'État combinés à ceux des Régions ou des municipalités, selon le cas.

Nous décernerons annuellement des **Prix des meilleurs apprentis**.

- **Nous organiserons une campagne nationale de formation populaire**, pour les jeunes ou les moins jeunes qui n'ont pas eu l'occasion d'aller à l'école, qui permettra à tout burkinabé d'acquérir un minimum de connaissance pour avoir une certaine autonomie dans la société.

2.3. EDUCATION RECHERCHE et INNOVATION

Le pilier recherche-innovation permettra aux jeunes sortants en particulier des filières scientifiques et techniques, de bénéficier de tout l'encadrement institutionnel et financier nécessaire à la mise au point des produits de leur intelligence. Ils trouveront auprès des pouvoirs publics l'écoute, l'encadrement et l'accompagnement dont ils auront besoin pour la mise au point des prototypes de leurs inventions et la facilitation de la mise en relation avec le monde industriel et les milieux d'affaires.

- **Nous créerons des pôles d'excellence spécialisés pour la recherche, équipés de laboratoires de niveau international**. Nous ferons rêver les jeunes burkinabè, en les mettant dans les conditions idoines pour faire éclore leurs talents.
- **Nous créerons une Académie Nationale Burkinabé (ANB) comprenant notamment une Section Sciences et une Section Arts et Lettres**. Celle-ci aura pour rôle notamment : pour la section Sciences, de définir les axes de la recherche scientifique et technologique prioritaire dont le suivi sera assuré par *l'Agence Nationale de la Recherche et de l'Innovation (ANRI)* et de promouvoir cette recherche par la distinction des chercheurs ; pour la section Arts et Lettres, de veiller au respect des normes de la langue nationale burkinabé, de promouvoir la création artistique et littéraire Burkinabé notamment par l'institution des distinctions et autres récompenses.

- Nous créerons une Agence Nationale de la Recherche et de l'Innovation (ANRI) qui sera chargée de la coordination de la recherche et de l'innovation permanente dans le pays. Nous entendons signer demain des conventions de projets avec chaque structure publique de recherche ou de formation technique pour la mise au point d'un produit précis dans un délai déterminé.
- Nous décernerons chaque année des prix nationaux de la Recherche et de l'Innovation.

2.4. SOUTIEN à l'éducation des plus démunis et à l'excellence

- L'État offrira les fournitures scolaires aux jeunes burkinabè issus de familles nécessiteuses dans le cycle secondaire, sur la base de l'enquête sociale.
- L'État octroiera des bourses d'excellence aux jeunes burkinabè issus de familles modestes (sur la base de l'enquête sociale) ayant fait montre d'excellence scolaire, afin de leur permettre de poursuivre leurs études supérieures.
- L'État octroiera des bourses spéciales aux jeunes burkinabè ayant fait montre d'excellence scolaire, pour faire des études dans des domaines stratégiques déterminés par les pouvoirs publics.
- L'État octroiera des bourses d'études aux jeunes burkinabè vivant avec un handicap issu de familles modestes tant dans le cycle secondaire que dans le cycle supérieur, sur la base d'une enquête sociale.

2.5. JEUNESSE & PANAFRICANISME

- ✓ Nous appellerons à lancer dès que possible le mouvement Jeunesse Fédéraliste de l'UEMOA pour la construction de la Fédération de l'UEMOA, étape pragmatique vers les États-Unis d'Afrique.

2.6. FINANCEMENT JEUNESSE & PANAFRICANISME

- ✓ Budget d'investissement public (BIP).

3. LES PACTES PRODUCTIFS



Les pactes productifs comportent huit (08) axes de développement :

- 3.1.Économie nationales**
- 3.2.Réformes fiscales et budgétaires**
- 3.3.Aménagement du territoire, infrastructures & urbanisme**
- 3.4.Agriculture et élevage**
- 3.5.Industrie**
- 3.6.Énergie**
- 3.7.Eau, source de vie, production et assainissement**
- 3.8.Technologie de l'information & de la Communication**
- 3.9.Biotechnologie**
- 3.10. Écologie, Environnement & Tourisme**

3.1. ECONOMIE NATIONALE

*« Objectifs de croissance économique du Burkina Faso :
Notre objectif est de porter le taux de croissance à 6,5% dès la deuxième
année du mandat et d'atteindre une croissance de deux chiffres à la fin de
notre mandat ».*

3.1.1 Les objectifs de croissance économique nationale



Nos principaux objectifs sont :

- Accroître la production et la productivité dans tous les secteurs de la production (notamment agriculture, élevage, industrie).
- Atteindre une croissance à deux chiffres.
- Entrer dans le Top 50 du Doing Business et être parmi les 10 premiers pays africains qui attirent le plus d'investissements directs étrangers (IDE).

3.1.2 Un environnement économique attractif et compétitif



Nos principaux objectifs en matière économique sont :

- Rendre l'environnement économique burkinabé attractif pour les investisseurs nationaux et étrangers ;
- Établir un plan national pour la croissance ;
- Augmenter considérablement le nombre d'entreprises burkinabè parallèlement à la formalisation progressive du secteur informel ;
- Créer et développer une Bourse de valeurs au Faso, pour en faire un véritable instrument du financement de l'économie nationale de niveau continental ;
- Mobiliser le capital par projet industriels par l'actionnariat populaire.
- Mobiliser l'épargne nationale et de la diaspora burkinabé pour le financement de l'économie ;
- Relecture des paniers d'exonération et les accords internationaux qui pourraient constituer des entraves à la consommation de biens et services locaux ou des entraves au développement économique du pays.

Nous ferons du Burkina Faso **un environnement attractif pour les investisseurs nationaux et étrangers** dont le pays a tant besoin pour mettre en œuvre sa stratégie de développement, l'objectif étant de faire entrer le pays dans le Top 50 des meilleurs environnements économiques de DOING BUSINESS.



À cette fin, nous prendrons un ensemble de mesures telles que :

- La lutte impitoyable contre la corruption ;
- La bonne gouvernance ;
- La réduction de la part de la monnaie scripturale dans l'économie ;
- L'encouragement et le renforcement des échanges électroniques pour la facturation et les paiements ;
- La simplification de la fiscalité en vue de la rendre plus lisible ;
- La mise en place d'une politique foncière pour permettre un accès sécurisé à la propriété foncière ; La définition d'une stratégie d'aménagement du territoire ;
- La création des infrastructures et des équipements requis pour le décollage économique du pays ;
- La réforme du système éducatif en vue de mettre l'accent sur l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- L'introduction d'une véritable sécurité sociale avec une assurance santé minimum pour tous ;
- L'accroissement de la productivité dans nos entreprises et dans nos administrations ;
- La modernisation de la gouvernance économique.

3.1.3 L'organisation du travail : travail et discipline

En étroite collaboration avec les organisations syndicales, nous mettrons en place un programme national de sensibilisation et de formation et travaillerons sur la question de la flexibilité du droit du travail, y compris de la durée hebdomadaire du temps de travail.

La semaine de 40 h doit être un minimum légal qui peut être portée à 50h selon les branches et les périodes d'activité, sur la base de négociations entre les différents acteurs du marché du travail. Il s'agit d'une des conditions de l'attractivité de notre pays pour les investissements directs étrangers (IDE) et de la compétitivité de nos entreprises.

3.1.4 De l'informel au formel

- Nous encouragerons et stimulerons la création et l'essor des PME et des TPE pour en faire les principaux pourvoyeurs d'emplois ;
- **Nous valoriserons des expériences ayant montré leur capacité à générer des emplois stables et rémunérateurs.** Dans cette perspective, nous encouragerons les jeunes du secteur informel à s'y lancer, l'objectif étant de leur permettre d'avoir une activité stable et rémunératrice ;
- Nous procéderons à une structuration concertée du secteur informel, d'une part, par l'identification des acteurs du secteur, afin de leur fournir l'accompagnement nécessaire à leur développement, d'autre part, par la mise en place d'une fiscalité adaptée ;
- Nous mettrons effectivement en place le système préconisé par l'OHADA notamment l'introduction du Système Minimal de Trésorerie pour les très petites entreprises ;
- Nous **créerons le statut de travailleur indépendant pour les patrons d'entreprises** afin de leur ouvrir le droit à la sécurité sociale ;
- Nous améliorerons le niveau de performance et de productivité des TPE et des PE par des formations professionnelles ciblées pour qu'elles puissent créer au moins un à deux nouveaux emplois dans une période de deux à cinq ans.

3.1.5 Objectif de financement de l'économie : développer le cadre institutionnel

✓ Le Fonds Souverain d'Investissement (FSI)

- Nous constituerons un fonds souverain pour impulser l'investissement dans les secteurs stratégiques vers lesquels le secteur privé ne peut investir ou ne trouve pas un intérêt immédiat à investir aujourd'hui.
- Il s'agit de réserves mises de côté en vue, non seulement de se prémunir contre les incertitudes du futur, mais également et surtout de garantir un avenir plus radieux aux générations futures.
- Ce fonds souverain d'investissement résultera dans un premier temps de la réforme de la SNI et sera alimenté progressivement par de nouvelles recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles et d'autres types de participations à définir.

✓ Un Fonds d'Investissement de la Diaspora (FID). Ses objectifs sont précisés dans le pacte relatif à la Diaspora.

✓ Des accords internationaux juste et équitable

✓ Le FRANCS CFA. Nous sortirons du FCFA. Toutefois, la marche vers la fin du FCFA devra être bien préparée :

- Il nous faudra d'abord décider de la voie à suivre : créer une monnaie propre avec les 15 États membres de la CEDEAO ? Créer une monnaie nationale propre au Faso ?
- Nous confierons l'examen des différentes options à un Comité d'experts pour obtenir les avis autorisés sur chacune des options, afin de prendre la meilleure décision possible dans l'intérêt de notre pays.

✓ Les PTF : L'Accord de Partenariat Technique et Financier entre le Burkina Faso et l'Union Européenne (PTF) peut se résumer à ceci : un libre accès au marché européen pour quelques produits du Burkina Faso (pour l'essentiel minier et agricoles), contre le démantèlement progressif des barrières douanières au profit des importations de produits provenant de l'Union Européenne. Cet accord est très déséquilibré et ne permet pas l'essor industriel du Burkina Faso. Il devra être réexaminé.

3.1.6 Notre politique de l'emploi

Comme **stratégies de résorption du chômage de masse**, nous nous engageons à :

- **Mettre l'accent en premier lieu sur le secteur primaire, agricole**, afin d'augmenter la production et la productivité : l'agriculture représente le premier gisement d'emplois qui sera soutenu, tant du côté de l'agriculture familiale avec la petite mécanisation, que de celui de l'agriculture des grandes exploitations avec la grande mécanisation.
- **Développer le secteur secondaire pour le rendre en mesure d'absorber la production du secteur primaire** ainsi que l'excédent de main d'œuvre qui s'y dégagera progressivement suite à l'accroissement de sa productivité ;
- **Encourager, soutenir l'essor et l'inventivité du secteur tertiaire pour lui permettre de fournir aux deux autres secteurs les outils d'optimisation de leurs exploitations** tout en procurant toujours plus de services utiles aux populations : les services relevant du secteur de la santé et d'aide aux personnes, les artistes et sportifs, les enseignants seront des gisements d'emplois à soutenir.

Notre approche est de type **social-démocrate : démocrate** à travers son chantier productif **et social** à travers son chantier éducatif et son chantier social. Nous affirmons que :

- L'innovation, par les changements qu'elle apporte, est le ressort fondamental de la croissance et du progrès : dans ce schéma, l'entrepreneur est l'acteur central. C'est donc **aux entreprises, c'est-à-dire au secteur privé, qu'il incombera de créer et de développer de plus en plus d'activités pourvoyeuses d'emplois** puisque les capacités d'embauche de l'État lui-même sont limitées.

Le rôle de l'État sera, dès lors, de créer et d'entretenir les conditions d'épanouissement desdites entreprises (infrastructures, fiscalité, législation). L'État fournira également quelques outils et informations qui font défaut à nos entrepreneurs, par exemple en les dotant des qualités managériales (amour de l'innovation et aptitudes managériales) qui feront d'eux de véritables capitaines d'industrie dans 5 ou 10 ans.

- Des emplois doivent être créés massivement dans toutes les régions du pays. Pour y parvenir, l'État devra compter sur les efforts complémentaires des collectivités territoriales décentralisées, qui maîtrisent mieux les réalités de leurs territoires et de leurs populations, d'où une nouvelle forme d'organisation sociale avec un État reposant sur des entités jouissant d'une large autonomie régionale, dans lequel les autorités et institutions centrales coopèrent avec les autorités des collectivités décentralisées en vue de la création et l'accompagnement des activités pourvoyeuses d'emplois au niveau des terroirs.
- L'État prendra sa part d'initiative, dans les filières stratégiques et les projets structurants, en y investissant, à travers le fonds souverain d'investissement (FSI), pour rassurer et encourager les entrepreneurs à le suivre. À ce titre, la généralisation de la formation professionnelle, la réforme de certaines entreprises et organismes relevant du portefeuille de l'État ou la création de nouveaux organismes seront les principaux leviers à actionner.
- Nous transformerons l'ANPE en une AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI ET L'INTEGRATION PROFESSIONNELLE (ANEIP) qui n'aura plus de mission de formation, mais celles d'animation du marché de l'emploi, de la collecte des données sur l'emploi et d'accompagnement des jeunes sortis des Instituts de Formation professionnelle et Technologique et des Centres de métiers dans l'auto-emploi.



3.1.7. La formation professionnelle

La plupart des jeunes, diplômés ou non, n'ont souvent pas les qualifications professionnelles requises pour rentrer dans le monde du travail formel.

Nous pensons que pour venir à bout du chômage des jeunes, il faut leur donner les clés d'accès dans le monde du travail par le biais des passerelles de formations techniques et pratiques ciblées, telles qu'exposées dans *le pacte éducatif*.

3.1.8. Optimisation des recettes et réduction des dépenses de l'État

Afin de compenser les pertes financières de l'État dues à l'affectation d'une partie de ses recettes minières à l'exportation, l'État devra engager un certain nombre d'actions, notamment :

- **L'élargissement de l'assiette fiscale** assortie d'une bonne administration de l'impôt à travers une nécessaire réforme fiscale et douanière.
- La poursuite de l'assainissement du fichier solde de l'État ;
- L'éradication des commandes et marchés fictifs et/ou surfacturés ;
- La **restriction des évacuations sanitaires des hauts responsables et autres privilégiés** du régime ; la rationalisation des missions à l'étranger et des véhicules administratifs.

3.1.9. Objectifs chiffrés en termes de création d'emplois

La généralisation de la formation professionnelle, la création d'un fonds souverain d'investissement, la création d'un comité stratégique de concertation et de partenariat avec les régions et l'optimisation du budget de l'État sont les 4 articulations majeures d'un plan global destiné à enclencher des cycles vertueux de création d'emplois dans 3 des 7 pactes de notre projet de société.

À ce titre, **nous nous fixons comme objectifs** pour un mandat la création **d'au moins 1 million d'emplois en 5 ans** :

- **50.000 postes d'enseignants et formateurs supplémentaires** dans le chantier de l'éducation et la formation ;

- **650 000 emplois salariés** dans le chantier de la production, dont 550 000 emplois dans l'agriculture et l'agro-industrie et 100 000 emplois dans les filières industrielles autres qu'agro-industrielles ;
- **40.000 emplois salariés** dans le chantier social, culturel et de la solidarité nationale.
- **100. 000 emplois** dans les secteurs de la santé, de la défense et de la sécurité ;
- **160.000 emplois** dans le secteur du tourisme et du loisir, de l'économie sociale et artisanale.



3.2. REFORMES FISCALES ET BUDGETAIRES

« Objectifs sur le plan budgétaire national à partir de 2022 :

- *Augmenter les recettes fiscales de 2.233 Mds en 2020 à 2.466 Mds dès 2021, soit 10% d'augmentation pour les recettes*
- *Réduire les dépenses de fonctionnement et le train de vie de l'État de 35% en un mandat, soit 1.642 Mds en 2020 à 1.232 Mds*
- *Augmenter le budget de l'éducation à 40% des dépenses nationales*
- *Porter les autres dépenses d'investissement à 20% des dépenses nationales.*

3.2.1. Une fiscalité incitative pour l'investissement

Le passage d'une fiscalité confiscatoire à une fiscalité incitative pour l'investissement.

La Grande Réforme Fiscale et Budgétaire : Une nécessité pour un Burkina Faso économiquement compétitif et une sécurité sociale garantie à tous les citoyens.

La fiscalité est une problématique au cœur des projets politiques, car elle est étroitement liée à la question du financement et plus encore à celle de l'utilisation optimale et efficiente des recettes fiscales.

La réforme fiscale pose le fondement d'une politique budgétaire qui passera d'une fiscalité confiscatoire à une fiscalité incitative qui inscrit le pays dans la modernité d'un État qui rationalise, accompagne, encadre et protège. Nous adopterons les mesures ci-après :

- Réduction progressive du taux d'imposition des sociétés (de 27,5% à 25 % sur 5 ans) ;
- Mise en place des mécanismes fiscaux d'incitation des entreprises à l'investissement (abattements fiscaux pour création de nouveaux emplois, abattements fiscaux pour création de nouvelles filiales, ...) ;
- Possibilité pour les entreprises de déduire sur une durée réduite le prix d'acquisition de certains actifs amortissables au lieu de les amortir sur leur durée de vie ;
- Fiscalité allégée pour les revenus de capitaux mobiliers et la fortune immobilière (taux d'imposition unique de 15 %) ; taux réduit à 10 % lorsque le bénéficiaire s'engage à réinvestir 40 % de ses revenus de capitaux mobiliers dans une activité économique au niveau national ;
- Augmentation de l'assiette de l'impôt (juste répartition de la charge publique dans le respect des capacités contributives de chaque citoyen) ;
- Augmentation du SMIG à 55.000 FCFA (ce montant peut être revu à la hausse au cours du mandat suivant les performances de l'économie) ;
- Exonération d'impôt sur le revenu pour les résidents fiscaux qui perçoivent un salaire inférieur ou égal à 55 000 FCFA ;

- **Création d'une Sécurité sociale nationale** : Assujettissement équitable et universel de tous les travailleurs et indépendants à la **Grande Taxe de Solidarité Sociale**, afin de financer le budget de la sécurité sociale et garantir une couverture maladie universelle minimum à chaque citoyen (principe de solidarité fiscale) ;
- Mise en place d'un mécanisme d'abattement fiscal pour les opérations de transmission du patrimoine entre personnes physiques vivantes au sein d'un groupe familial (réduction du poids fiscal des départs à la retraite et encouragement des reprises d'entreprises).

3.2.2. La mise en place d'une fiscalité de sécurité

- Assurer la sécurité et la stabilité fiscale par la non augmentation des différents impôts et taxes sur le moyen terme (3 ans minimum) afin d'assurer la visibilité pour l'investisseur.

3.2.3. Fiscalité d'« Attraction internationale – Protection nationale »

L'aménagement d'une fiscalité d'« Attraction internationale – Protection nationale »

- ✓ **Attraction fiscale internationale conditionnée par le mécanisme des exonérations partielles d'impôts :**
 - Aménagement d'un système fiscal qui facilite l'implantation des investisseurs internationaux au Burkina sous réserve du respect d'une contrepartie ;
 - Fiscalité attractive pour les résidents fiscaux (personnes physiques) burkinabè qui souhaitent rapatrier des dividendes, intérêts et autres redevances de sources étrangères sur le territoire national ;
 - Exonération totale des dividendes reçus par les sociétés burkinabè de leurs filiales étrangères à condition pour elles de réinvestir, sur 24 mois, 30 % de ces dividendes dans la création de nouveaux emplois au Burkina Faso ;
 - Adoption d'un dispositif anti-abus qui aura pour objet d'assurer une imposition minimum au Burkina Faso des sociétés qui effectuent certains paiements considérés comme "érosifs" au profit d'entités étrangères qui leur sont liées.

- Imposer à l'État et aux Régions d'accorder au moins 40 % de grands Marchés nationaux d'appels d'offres aux entreprises de droit burkinabé.
- Imposer aux sociétés minières d'accorder l'exécution par les sociétés de droit national burkinabé d'au moins 50 % de toutes leurs commandes et consommations de biens et services.
- Imposer aux sociétés étrangères implantées au Burkina la détention d'au moins 25% du capital social par les nationaux.

3.2.4. La nouvelle dynamique fiscale communautaire et internationale

✓ Au niveau communautaire :

- Renforcer les pouvoirs de la Commission de l'UEMOA.
- Garantir davantage les grandes libertés économiques pour faciliter la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux.
- Convaincre les autres États membres de la nécessité d'harmoniser le taux d'imposition des entreprises afin d'éviter un dumping fiscal dans l'espace UEMOA.
- Faire adopter une Directive Mère-Filiale afin de garantir l'exonération de retenues à la source lors des distributions des dividendes intracommunautaires et éliminer les doubles impositions.

✓ Au niveau international :

- Renforcer la législation de qualité en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales.
- Les pouvoirs de la Commission de l'UEMOA.
- Fiscal qui facilite l'implantation des investisseurs internationaux au Burkina sous réserve du respect d'une contrepartie ;

3.3. Les Aménagements du territoire, infrastructures et urbanisme

« Objectifs à partir de 2022 : Faire de l'aménagement du territoire, le gage de la stabilité politique, le moteur de la croissance économique et la source de fierté et d'égalité entre tous les citoyens ».

Pendant trop longtemps, les écarts d'aménagement entre les zones urbaines et les zones rurales en général, l'absence d'aménagements et d'équipements appropriés dans les régions frontalières en particulier, conjugués à l'absence d'une politique foncière claire et précise ont fini par créer un sentiment de marginalisation chez une frange importante de la population et freiné considérablement l'activité économique au Burkina.

D'une part, les politiques publiques menées jusqu'ici ont conduit à une faible intégration de certaines régions au sein de la nation. Cela se traduit notamment par une faible participation à la vie nationale, un sentiment d'être exploité par les autres, une sous-représentation parmi les élites du pays.

Il en a résulté une forte montée des clivages ethno-régionaux et des sentiments de frustration qui n'ont fait que s'exacerber au fil du temps, alimentés par une démission de l'État de ses responsabilités pendant la longue crise économique qu'a traversée le pays, mais aussi par des réponses inadéquates lorsque l'administration a essayé de s'attaquer au problème.

D'autre part, chacun peut mesurer le contraste de plus en plus frappant entre les zones urbaines, les zones rurales, les zones périurbaines (zones non loties) mais aussi l'écart de plus en plus important entre les populations des campagnes délaissées et les élites urbaines plus ou moins connectées à la mondialisation.

Enfin, les opérateurs économiques peinent à investir dans l'agriculture et dans l'industrie car l'accès à la propriété foncière est incertain et risqué : on relève encore trop souvent un très grand nombre de conflits fonciers devant les tribunaux, liés à l'activité des nombreuses sociétés et agences immobilières, à la superposition ou à la délivrance de plusieurs titres fonciers sur une même parcelle ou sur des parcelles qui se chevauchent.

Nous considérons qu'un statut foncier approprié tenant compte des réalités culturelles de nos terroirs mais garantissant à l'État la ressource foncière nécessaire pour la réalisation des projets collectifs et offrant la sécurité nécessaire sur le marché des transactions foncières est une condition préalable au développement et à la modernisation de notre pays.

3.3.1 Établir une véritable politique d'aménagement du territoire

- Nous définirons une véritable politique d'aménagement du territoire à l'échelon national en **conciliant compétitivité économique et création d'emplois**.
- Nous valoriserons les potentiels locaux et tirerons parti des potentialités régionales.
- Nous mènerons une politique d'aménagement rural axée sur la structuration de l'espace rural et sur l'Empowerment des populations rurales.

3.3.2 Régler la question de la gestion des espaces

- Nous organiserons un grand débat national sur l'aménagement du territoire devant aboutir à une Charte Nationale de l'Aménagement du Territoire.
- Nous organiserons les **Assises nationales du foncier** avec une pleine implication de la **Chambre des Sages** afin de redéfinir les meilleures modalités d'accès à la terre dans le respect des intérêts des communautés coutumières, tant pour les infrastructures et autres ouvrages publics que pour le développement de l'agriculture.
- **Nous élaborerons un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)** qui sera par la suite décliné en schémas directeurs régionaux d'aménagement.
- **Nous définirons un plan d'affectation des sols** qui précisera les zones agricoles, les zones industrielles, les réserves naturelles, les couloirs réservés aux infrastructures de transport (chemins de fer, routes et autoroutes), et les zones d'habitation.
- Nous déclinerons, enfin, toutes les dispositions convenues **dans une loi sur le régime foncier**.

3.3.3 Coordonner l'élaboration des plans de développement des Régions

Nous veillerons à ce que chaque Région soit dotée d'un Plan de développement régional élaboré le cas échéant avec l'assistance des services techniques compétents de l'État.

L'État assurera la coordination des plans régionaux afin de préserver la cohérence des perspectives de développement global du pays.

3.3.4. Sécurisation numérique du cadastre national

- ✓ Procéder à un cadastre numérique de toutes les parcelles pour la sécurisation de la propriété
- Nous réaliserons un cadastre informatisé et hautement sécurisé, l'immatriculation de tous les terrains des particuliers en milieux urbain et rural ainsi que toutes les parcelles incorporées au domaine privé de l'État ou relevant des collectivités territoriales (ou des entités fédérées).
- Nous réviserons la politique foncière en vue de réduire la spéculation foncière.
- Nous renforcerons les missions de la SONATUR dans la constitution et la gestion des réserves foncières nécessaires au développement des villes et des communes.
- Nous baisserons l'impôt foncier sur les terrains bâtis et non bâtis et cet impôt sera mieux recouvré.

3.3.5. Mener une politique urbaine imaginative et ambitieuse

- Nous considérons la croissance urbaine comme une donnée objective et porteuse de potentialités pour une accélération du développement de notre pays.
- Notre politique urbaine aura pour pilier central l'orientation de la croissance urbaine vers les villes secondaires, de manière à juguler la croissance urbaine de OUAGADOUGOU et de BOBO-DIOULASSO.

- Nous donnerons aux villes secondaires les moyens d'absorber l'importante croissance urbaine à laquelle le pays fait face. Il s'agira de **créer et maintenir dans les villes secondaires des conditions de vie plus harmonieuses**, mais aussi des incitations économiques permettant la création de richesses et d'emplois.

3.3.6. Collecter et traiter les eaux usées et les déchets ménagers

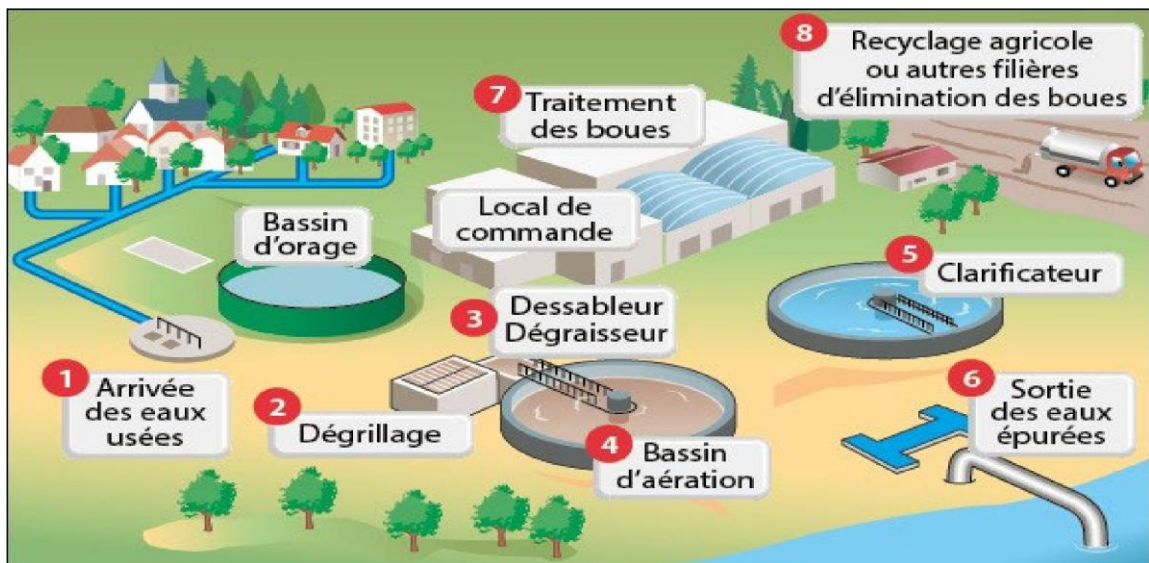
✓ **Assainir nos villes par un meilleur traitement des déchets en remplaçant la politique actuelle de ramassage sans traitement par une logique d'économie circulaire à savoir :**

- Les communes doivent former les ménages burkinabè au tri sélectif des ordures avant de les jeter. Cela permettra de séparer les articles biodégradables, des produits non-biodégradables (verre, plastique, aluminium, acier, papier).
- Mettre en place dans nos communes des petites unités de tris des produits non-biodégradables et leur classement selon leurs destinations aux unités de recyclages.
- Les déchets biodégradables pourront être traités dans une unité de compostage pour produire les engrais biologiques, les biogaz et l'électricité.

Le financement pourra être assuré par la récupération des quelques 30 milliards payés par an pour le ramassage des ordures urbaines.



- Nous mettrons en place dans les principales villes un réseau d'égouttage pour la collecte de toutes les eaux usées. Celles-ci seront traitées dans des bassins d'épuration avant leur rejet dans les cours d'eau. Pour cela, nous doterons chaque grande ville de stations d'épuration modernes dont les boues résultant du traitement des eaux seront valorisées soit comme composte pour les agriculteurs, soit comme combustibles pour les ménages et les entreprises.



- Dans les campagnes, l'utilisation de mini-stations d'épuration des eaux sera obligatoire là où l'habitat dispersé ne permet pas la collecte des eaux via un réseau d'égouttage.
- Les communes ayant une densité de population suffisantes devront mettre en place un réseau d'égouttage et de petites stations d'épuration pour la collecte et le traitement des eaux usées.
- Nous introduirons le principe du pollueur-payeur pour la propreté et la collecte des déchets dans nos villes. Tous les produits de consommation courante livrés dans des emballages non-dégradables seront soumis à une taxe de recyclage. Une partie de cette taxe sera reversée au consommateur si celui-ci rapporte l'emballage non-dégradable dans un point de collecte approprié.

- Les déchets industriels solides feront l'objet d'une réglementation renforcée basée sur l'obligation des acteurs industriels et acteurs hospitaliers pour une collecte et un traitement spécialisé (tri, recyclage en vue de la valorisation matière, ou incinération en vue d'une valorisation énergétique).
- La collecte et le traitement des déchets industriels liquides feront l'objet d'un contrôle renforcé afin de prévenir que des substances nuisibles à la santé humaine, à la faune et à la flore ne soient répandues dans l'environnement.

3.3.7. Infrastructures socio-économiques requis pour le décollage économique.

- ✓ Consentir des efforts pour mettre les infrastructures socio-économiques au niveau requis pour le décollage économique.
- Les infrastructures socio-économiques recouvrent les routes, les aéroports, les ponts et les voies ferrées, les écoles, les hôpitaux, les marchés, les bâtiments administratifs, les cités et amphithéâtres universitaires, les tribunaux et les prisons, le réseau d'approvisionnement et de distribution en eau potable, le réseau d'assainissement, le réseau de distribution de l'énergie électrique, le réseau d'éclairage public et les infrastructures pour la protection de l'environnement.
- Nous envisageons de faire de ces infrastructures un levier important de la croissance. À cet effet, nous réunirons toutes les parties prenantes (ministères concernés, collectivités locales, associations patronales, ordres professionnels, syndicats des PME, banques et assurances, etc...) en vue de convenir d'un schéma directeur national pour la création, l'exploitation et la gestion des infrastructures socio-économiques prioritaires.

- Nous ambitionnons de mettre chaque habitant de nos villes à un maximum de 5 minutes de marche à pied (500 m) d'une route bitumée.
- Les programmes régionaux (route transafricaine Ouaga-Bamako, Ouaga-Niamey, Ouaga- Cotonou et réseau d'Afrique de l'Ouest) seront poursuivis et renforcés. Les liaisons transversales à l'échelle du pays et celles permettant d'ouvrir au reste du pays de vastes étendues disposant d'un potentiel certain seront développées.
- Nous décentraliserons l'entretien des routes rurales. Au regard de leur éloignement des centres de décisions nationaux, les pistes rurales feront l'objet d'une gestion locale assurée par les Régions et surtout les Communes.



Échangeur du nord de la ville de Ouagadougou

3.3.8. Politique générale de financement des infrastructures

La mobilisation des institutions financières nationales et les organisations multilatérales (OML), la mobilisation de l'épargne et des financements privés nationaux, combinées à la mobilisation des apports de la diaspora en complément des budgets publics pour financer les équipements d'infrastructure constituent les maillons de notre politique de financement des équipements qui seuls permettront une croissance économique du pays et dont les besoins en investissements restent considérables.

- Le principe de partenariat sera institué et encouragé : partenariat privé/privé, partenariat privé/public qui prendront les formes de contrats de performance, contrats d'affermages, contrats de gestion, contrats d'exploitation et maintenance (E&M), co-entreprises, contrats axés sur le rendement, concessions et sous-traitances, contrats BOT (construction, exploitation et transfert), BOOT (construction, propriété, exploitation et transfert), DBFO (conception, construction, financement et exploitation), DCMF (conception, construction, gestion et financement), PEI (producteur d'électricité indépendant) et BOO (construction, propriété et exploitation).
- Les contrats de partenariat, applicables à tous les équipements d'infrastructures et des prestations de service aux populations (telles que la distribution d'électricité, la distribution d'eau potable, l'éclairage public), en faisant appel aux capitaux privés, permettront à l'État d'apporter le service public aux citoyens maintenant, au lieu d'attendre de nombreuses années durant pour insuffisances de ressources publiques.

3.3.9. Infrastructures routières

✓ Nous ambitionnons de construire 2800 km de routes et 700 km d'autoroutes à 1200 Mds/an

- Désenclavement des bassins de production agricole, soit 800 km par an : 200 Mds/an ;
- Relier chaque chef-lieu de province au chef-lieu de la région par une route bitumée, soit 1200 km par an : 300 Mds/an ;
- Bitumage des routes urbaines notamment dans les 13 chefs-lieux de régions, soit 1600 km : 400 Mds/an.

✓ Construction de réseaux routiers reliant les 13 régions du Burkina en passant par les zones d'exploitation agricoles :

- (Ouaga- Gaoua-Banfora), soit environ 1000 km : 300 Mds/an pour l'apport initial ("Down Payment")

- (Ouaga- Dédoudou-Bobo), soit environ 1000 km : 300 Mds/an pour l'apport initial ("Down Payment")
- (Ouaga- Fada-Cinkansé) soit environ 1000 km : 300 Mds/an l'apport initial (« Down Payment ») : construit essentiellement sur BOT.

✓ Construction d'un réseau d'autoroutes reliant les deux capitales Ouagadougou et Bobo aux capitales des six (6) pays frontaliers avec le Burkina Faso :

- Première phase : en cours à achever Ouaga-Bobo-Abidjan (Ouaga-Banfora-Gaoua-Fada- Ouaga, soit environ 1000 km : 300 Mds/an pour l'apport initial ("Down Payment") : construit essentiellement sur BOT.
- Deuxième phase : Ouaga-Bobo-Bamako (Ouaga-Dédougou-Bobo-Orodara-Bamako, soit environ 1000 km : 300 Mds/an pour l'apport initial ("Down Payment") : construit essentiellement sur BOT.
- Troisième phase : Bobo-Ouaga-Niamey (Ouaga-Dédougou-Bobo-Orodara-Bamako, soit environ 1000 km : 300 Mds/an pour l'apport initial ("Down Payment") : construit essentiellement sur BOT.
- Quatrième phase : Bobo-Ouaga-Lomé (Ouaga-Dédougou-Bobo-Orodara-Bamako, soit environ 1000 km : 300 Mds/an pour l'apport initial ("Down Payment") : construit essentiellement sur BOT.
- Cinquième phase : Bobo-Ouaga-Ghana (Ouaga-Dédougou-Bobo-Orodara-Bamako, soit environ 1000 km : 300 Mds/an pour l'apport initial ("Down Payment") : construit essentiellement sur BOT.
- Sixième phase : Bobo-Ouaga-Cotonou (Ouaga-Dédougou-Bobo-Orodara-Bamako, soit environ 1000 km : 300 Mds/an pour l'apport initial ("Down Payment") : construit essentiellement sur BOT.

FINANCEMENTS

- 200 Mds provenant du Fonds Routier (recettes des péages et des stations de pesage routier qui rapportent actuellement 140 Mds/an. Une modernisation des postes de péage et des stations de pesage pourrait faire passer les recettes à 200 Mds/an).
- 150 Mds tirés de l'activité du Bureau de gestion du fret terrestre (BGFT) estimée à 150-160 Mds qui ne sont pas inscrits au budget de l'État.
- 50 Mds récupérés de la réduction de la fraude des produits importés ;
- 400 Mds correspondant à 10 % des 4000 Mds des recettes budgétaires ;
- 200 Mds prélevés sur les 4000 Mds octroyés au Burkina par les bailleurs de fonds mais non décaissés à cause de la non maturation des projets ;
- 100 Mds provenant des bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale, FMI, Banque islamique de développement, FED etc.) ;
- 100 Mds provenant des bailleurs de fonds bilatéraux (Eximbank China, India, Agence Française de Développement, DEG etc.) ;
- Nous réformerons la police en commençant par sa doctrine programmatique, sa Philosophie du maintien de l'ordre public qui se confond aujourd'hui avec le maintien de l'ordre politique héritée de l'administration coloniale. Il sera mis en place un maillage intelligent et modulable de la société et du territoire.
- Nous renforcerons les compétences et les équipements de nos forces de sécurité en matière de police judiciaire, de police municipale, de police scientifique, d'enquêtes économiques.

- ✓ **Ramener le coût du bitumage des routes à des prix raisonnables correspondant aux standards internationaux.**

Le km de route bitumée coûte 150 millions au Ghana contre environ 250 millions au Burkina . Pour baisser le coût du km de route bitumée ou revêtue, les mesures suivantes seront prises :

- La création d'une Société nationale ayant le monopole des études de faisabilité des projets d'infrastructures, notamment routières ;
- La création de plusieurs unités de concassage de gravier et de la pouzzolane ;
- L'industrialisation de l'extraction du sable urbain et des eaux ;
- Le traçage linéaire des routes ;
- Le revêtement de certaines routes et rues par des pavés et des bordures en béton aux normes techniques les plus élevées ;

Avec un tel dispositif, nous pourrions construire environ 700 Km d'autoroutes à 2 Mds/km contre 1 Md/km en Afrique du Sud par exemple.

3.3.10. La création d'une seule Société de Maîtrise d'ouvrages de l'État

Nous créerons une **SEULE** société d'État à caractère industriel et commercial chargée entre autres de la réalisation, seule ou en partenariat, des études et du contrôle de toutes les infrastructures et ouvrages publics au Burkina Faso.

3.3.11. Un entretien routier intégral et décentralisé au niveau des régions

Nous interviendrons sur l'ensemble du réseau routier, en différenciant les niveaux d'intervention, au regard des contraintes financières, le niveau minimum étant d'éviter un isolement de longue durée aux populations. L'action ne se limitera pas à un transfert des ressources ; **elle prendra aussi la forme des contrats-plans signés avec l'État et contenant des objectifs précis en termes de service rendu aux populations.**

3.3.12. Le transport : un déterminant pour la politique économique et social

Nous améliorerons la connectivité en reliant le pays au reste de l'Afrique par une route de bonne qualité sur les sections nationales des itinéraires internationaux convenus.

- Nous désenclaverons toutes les zones du pays qui souffrent encore d'isolement saisonnier ou permanent, ce qui limite d'autant leur développement. À ce titre, Nous réduirons l'isolement afin de « faire respirer » les régions en améliorant l'état des routes.
- Les métropoles d'équilibre et les capitales régionales seront reliées par des routes bitumées, et l'on portera à 100 % la proportion de la population rurale vivant à au plus 2 km d'une route praticable en toute saison, tout en se rapprochant des standards internationaux en termes de tarif et de durée des déplacements des marchandises, qui sont un des facteurs clés de la compétitivité économique.

3.3.13. Le transport urbain et interurbain

- Nous mettrons sur pied un mode de transport innovant à la portée de la plupart des ménages : des bus avec couloirs spécialisés.
- Nous entendons expérimenter le développement d'un transport urbain sur voie ferrée de type métro ou tramway à Ouagadougou dans un premier temps.



- À Bobo-Dioulasso, nous ferons circuler sur la **voie ferrée existante des trains navettes qui pourront très rapidement transporter les usagers de la périphérie vers le centre de la ville et vice-versa.**
- Nous **professionnaliserons le transport interurbain.** Dans cette perspective, la formation du personnel à bord des autocars à la prévention routière sera exigée et le contrôle renforcé, en vue de limiter drastiquement le nombre des accidents de circulation trop fréquents ces dernières années.

3.4. L'AGRICULTURE ET ELEVAGE

« Objectifs à partir de 2022 : Transformer radicalement notre agriculture et notre élevage ».

NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS DE PRODUCTION QUANTITATIVES SONT :

- Porter la production du maïs d'environ 1.784.000 t à 4.000.000 t en 2025 ;
- Porter la production du riz d'environ 400.000 t à 1 000. 000 t en 2025 ;
- Porter la production du mil d'environ 1 055 752 t à 3 000 000 en 2025
- Porter la production du sorgho blanc et rouge d'environ 1.765 792 t à 4.500.000 t en 2025 ;
- Porter la production de Fonio d'environ 12 273 t à 100.000 t en 2025 ;
- Porter la production du coton d'environ 603 090 t à 1.000.000 t en 2025 ;
- Porter la production des ignames d'environ 39 604 t à 200. 000 t en 2025 ;
- Porter la production de patate d'environ 62.300 t à 300.000 t en 2025 ;
- Porter la production du soja d'environ 29.714 t à 100.000 t en 2025 ;
- Porter la production de l'arachide d'environ 302 161 t à 1 000.000 t en 2025
- Porter la production d'oignon d'environ 242 258 t à 500.000 t en 2025 ;
- Porter la production de niébé d'environ 778 089 t à 2.000.000 t en 2025.
- Porter la production de sésame d'environ 245 185 t à 1.000.000 t en 2025 ;

3.4.1. Le rendement actuel et la description des objectifs de notre agriculture

Malgré la diminution progressive de son importance relative depuis l'indépendance, le secteur agricole est d'une importance capitale pour l'économie burkinabé. Il emploie près de 80 % de la population active et a contribué à hauteur d'environ 30 % au produit intérieur brut (PIB) du pays en 2018 pour environ 60 % des recettes d'exportations totales, hors mine.

Malgré cette importance reconnue, les performances du secteur agricole et rural sont restées en-deçà des attentes à cause d'une fragilité de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaire, d'une couverture insuffisante de la demande en produits alimentaires, de la persistance et l'aggravation de la pauvreté en milieu rural, sous des contraintes telles que (i) la faible production et productivité des exploitations, (ii) les difficultés d'accès aux marchés, (iii) la précarité des conditions de vie en milieu rural, (iv) la faible organisation des acteurs, (v) l'environnement naturel en pleine dégradation, (vi) l'environnement institutionnel insuffisamment adapté et (vii) l'insuffisance des financements.

Pourtant, le Burkina Faso a tous les ingrédients pour devenir l'un des premiers producteurs africains et pas seulement de l'Afrique de l'Ouest.

- Notre politique agricole permettra d'assurer la sécurité alimentaire du pays tout en procurant des revenus aux producteurs. À ce titre, **nous ferons du Faso un exportateur net des produits agricoles, et de l'agriculture biologique un moteur de la croissance et de l'amélioration de l'efficacité de notre secteur agricole et agroalimentaire : nous ferons la production et la transformation locale, pour créer davantage de richesse.**
- Nous créerons une Agence d'aménagement des terres agricoles. Elle procèdera aux aménagements en tenant compte de l'environnement, réalisera l'irrigation, et versera une rente aux communautés autochtones pour la mise en disponibilité de leurs terres. Les parcelles disponibles seront publiées sur le site internet de l'Agence et seront louées aux potentiels investisseurs avec un cahier de charge précis. L'objectif est d'aménager **1 million d'hectares de terres agricoles en un mandat.**

- Nous transformerons certains lycées d'enseignement général en lycée d'enseignement des techniques agricoles, agroalimentaires et d'élevage et en créerons de nouveaux. L'objectif est de créer un lycée des techniques agricoles et d'élevage par province soit 45 environ (Cela s'intègre dans le programme de lutte contre le non emploi des jeunes. A raison de 10 Lycées par an à 2 milliards par Lycée, le coût total sera de 20 milliards par an). De la 6ème au CAP (Former un ouvrier agricole qualifié). De la seconde en Terminale (Former un technicien agricole). En cycle BTS (former des techniciens de l'industrie agroalimentaire, l'industrie des semences, l'industrie des intrants agricoles, avicoles et d'élevage, les laboratoires d'analyse biologiques et de qualité des aliments).
- Pour rendre opérationnel l'idée de mécanisation agricole. Nous créerons des coopératives de mécanisation agricole. Une coopérative par bassin agricole ou par province. Chaque coopérative acquerra avec une ligne de crédit mis à disposition par l'État, des vaches et les charrues, les petits laboureurs motorisés, un tracteur avec son labour, sa niveleuse, la pelle excavatrice et ses accessoires. Tous ces équipements de qualité coûteront au maximum 50 millions, soit environ 8 milliards pour le coût total. Ils seront financés par des crédits au taux zéro remboursables sur 5 ans. Le paysan paiera pour la location du matériel. La coopérative sera gérée par ses membres.
- Nous mettrons en œuvre une politique prioritaire de désenclavement systématique des bassins de production.
- Nous promouvons **une meilleure organisation et l'accroissement de l'efficacité des exploitations familiales** qui demeurent les plus nombreuses dans la structure agraire de notre pays et qui contribuent à la construction d'écosystèmes durables et diversifiés.



- Nous promovons également le développement d'une agriculture moderne des grandes plantations de production aussi bien des produits traditionnels de rente que des produits vivriers destinés au marché international.
- Nous promovons le développement des chaînes de valeurs qui relie la demande des consommateurs aux petits producteurs ainsi que la maîtrise des techniques agricoles qui favorisent l'agrosystème, la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques

3.4.2. Un accès sécurisé à la propriété foncière

La nouvelle politique foncière du Faso, matérialisée dans le plan d'aménagement du territoire définira très précisément les règles d'accès à la propriété foncière pour garantir davantage un usage rationnel qui tient compte des impératifs de la défense ou des options économiques de la nation.

La sécurisation de l'accès à la propriété foncière devrait nous permettre d'augmenter non seulement le nombre d'agriculteurs, petits et grands mais aussi la totalité des surfaces cultivées.

3.4.3. Une grande exploitation couplée à un réseau de petites exploitations agricoles

Nous encouragerons la création de grandes exploitations d'au moins 100 ha avec autour d'elles un réseau de petites exploitations. La grande exploitation sera dotée d'entrepôts de stockage, et de petites unités de transformation. Elle sera le client privilégié des petites exploitations.

- Nous encouragerons les petits agriculteurs à se regrouper en coopérative et prendre une participation dans les grandes exploitations.
- Nous favoriserons la mécanisation des grandes exploitations mais aussi des petites afin de diminuer la pénibilité du travail des agriculteurs en vue d'accroître les rendements.
- Nous encouragerons la production locale des machines destinées à la petite mécanisation.

- Nous mettrons à contribution nos universités, nos centres de recherche et nos industries pour le développement de matériels agricoles adaptés aux besoins et aux moyens des agriculteurs.
- Nous apporterons **un soutien à la petite mécanisation par l'octroi des crédits aux coopératives via les banques avec une garantie de l'État.**
- Nous amènerons les petits agriculteurs à mutualiser leurs moyens en vue d'acquérir des petites machines et les utiliser collectivement.
- Nous encouragerons l'assemblage puis la fabrication au Burkina des engins qui seront utilisés pour la grande mécanisation indispensable aux grandes exploitations.

3.4.4. Des intrants agricoles disponibles en permanence

- Nous faciliterons l'accès aux facteurs de production permettant d'améliorer la productivité, notamment à travers la mise en place d'un semencier national, la création de structures de production et/ou de fourniture des engrais et des produits phytosanitaires à des prix raisonnables et le développement d'engrais naturels.
- Nous mettrons en place **un véritable système de prévision météorologique pour aider nos agriculteurs à planifier efficacement leur production.** Ce système de météo sera disponible sur Internet et sera aussi accessible gratuitement sur les téléphones portables.

3.4.5. Une agriculture biologique sous label et un secteur agro-industriel intégré

- Nous analyserons le marché pour identifier des niches pour lesquelles nous développerons **une agriculture biologique.** Dans cet ordre d'idées, **nous développerons la production dans le cadre de filières structurées autour d'un label biologique made in Burkina.**
- Nous mettrons en place des **agropoles spécialisés** suivant les bassins de production.

- Nous soutiendrons le **développement des grandes et petites unités de transformation des produits** pour permettre au Burkina Faso de bénéficier des valeurs ajoutées et des emplois qui seront générés par les **activités de transformation des produits agricoles**. Dans cette perspective, au moins **une culture phare sera identifiée et soutenue par Région**.
- Nous comptons ramener le Burkina Faso à sa **position de premier producteur mondial de Coton en 5 ans**. Dans cette perspective, nous comptons à l'instar d'autres pays africains producteurs de coton, **développer une véritable industrie locale de production et de transformation de notre coton en produit fini**.
- Nous renforcerons la **production de maïs/mil/Sorgho pour couvrir dans les 10 prochaines années la consommation nationale**.
- Nous créerons des mécanismes de financement appropriés, **en distinguant les structures de financements des grandes exploitations de celles de financement des exploitations familiales**.

3.4.6. Appui à la formation et établissement des normes de qualité et de traçabilité

- Nous renforcerons la formation et la vulgarisation des techniques agricoles principalement pour les produits que nous aurons choisi de soutenir.
- Nous ouvrirons des sections à la formation et la recherche relatives aux produits phares de la région dans chaque université régionale.
- Nos centres de formation et de métier seront équipés.
- Nous définirons les normes de qualité à appliquer pour nos produits.
- Nous organiserons et assurerons une plus grande traçabilité des produits.

3.4.7. L'élevage

Le Burkina Faso dispose d'un des potentiels les plus importants en matière d'élevage en Afrique de l'Ouest grâce notamment à la qualité du climat de ses principales zones de production que sont les régions de l'Est et du Sahel. Ce n'est pas un hasard si le plus grand marché à bétail d'Afrique de l'Ouest se trouve à Bogandé, province de Gnagna dans la région de l'EST. Les besoins en produits carnés et halieutiques iront croissants avec la croissance démographique du pays et celle des pays voisins.

Nous accroîtrons le cheptel national et développerons la pisciculture qui reste à un stade embryonnaire.

À cette fin les mesures suivantes seront prises dans le domaine de l'élevage :

- Mise en place d'unités de croisement des bovins, caprins et ovins pour produire des races améliorées ;
- Incitation à la création d'entreprises de production des aliments pour animaux à partir de la paille de riz, des céréales comme le soja et des tubercules comme le manioc ;
- Encouragement de la culture fourragère ;
- Incitation à la création d'entreprises de production des poussins d'un jour pour tous types de volailles (dinde, poulet, pintade) ;
- Incitation à la création de nouveaux abattoirs industriels ;
- Développement d'une filière cuir et peau et manufactures industrielles de chaussures et autres produits industriels à base de peaux ;
- Développement d'une usine de production des vaccins animaux pour les besoins locaux et l'exportation.

À cette fin les mesures suivantes seront prises dans le domaine de la pisciculture :

- Développement de la pisciculture industrielle nationale, avec pour objectif de diminuer de 50% d'importation certaines variétés de poissons de grande consommation ;
- Formation à la pisciculture dans les Lycées agricoles et les centres de métiers.



3.5. L'INDUSTRIE

« Objectifs à partir de 2022 : Construire des filières industrielles stratégiques et totalement maîtrisées »

L'ossature de l'industrie nationale malmenée par un quart de siècle de balbutiement interne résultant d'une part, d'une absence flagrante de politique industrielle, d'un environnement infrastructurel calamiteux et d'une politique fiscale non incitative, et d'autre part, sevré d'investissements directs étrangers, est en cours de désintégration.

Nous proposons d'inverser la tendance en opérant un **choix et une politique des filières stratégiques** en fonction des atouts du Burkina tant en termes des ressources naturelles, des ressources humaines que des marchés disponibles ou à venir et des ambitions du pays.

Dans un monde globalisé, la politique des filières industrielles s'impose autant en raison de la nécessité d'une cohérence entre les structures de production que de l'impératif d'un positionnement compétitif sur le marché mondial. Elle exige une identification des objectifs et une programmation des résultats.

Il est généralement observé qu'aucun pays ne peut plus tout produire ni être compétitif dans tous les secteurs. Toute politique industrielle efficace doit reposer sur la nécessité de satisfaire la demande intérieure des produits manufacturés autant que de développer les exportations.

Dans cet ordre d'idées,

NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS DE CREATION DES FILIERES INDUSTRIELLES STRATEGIQUES MAITRISEES SONT :

Nous développerons ou soutiendrons les filières suivantes :

- L'énergie ;
- L'agro-industrie ;
- Les industries extractives (or, fer, bauxite, cobalt/nickel, diamant, or) avec une politique de première voire de seconde transformation locale (fonderies, aciéries etc.) d'une partie des ressources exploitées ;
- Les hydrocarbures et la pétrochimie ;
- Les industries mécaniques, électriques et électroniques ;
- Les industries pharmaceutiques ;
- Les industries chimiques ;
- Les industries des matériaux de construction ;
- La biotechnologie ;
- Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- L'artisanat et le tourisme ;
- L'industrie financière

✓ LES PREALABLES AU REDEPLOIEMENT DE NOS FILIERES STRATEGIQUES :

NOTRE POLITIQUE INDUSTRIELLE SERA SOUTENUE PAR :

- Une refonte du système éducatif pour revaloriser la formation technique ;
- Une énergie abondante et au coût raisonnable, voire moins cher ;
- Un renforcement des infrastructures économiques et des moyens de communication (transport, énergie, internet haut débit,) ;
- Une réglementation fiscale et un taux d'imposition des entreprises des plus adaptés ;
- La lutte impitoyable contre la corruption et l'amélioration de l'environnement des affaires et la compétitivité en général.

Nous travaillerons de concert avec les experts de chaque secteur pour déterminer tous les segments qu'il faut maîtriser pour avoir une filière complète de la production jusqu'à la commercialisation.



3.5.1. Favoriser la compétitivité de l'industrie burkinabè

- ✓ Lever de freins qui plombent l'essor et la compétitivité de l'industrie burkinabè

De façon concrète :

- Nous mènerons une **politique qui permettra d'élargir le marché intérieur en réduisant le coût des produits manufacturés et en incitant à la consommation locale** ;
- Nous augmenterons les capitaux disponibles en encourageant l'épargne intérieure ;
- Nous veillerons à **une répartition équitable des industries sur le territoire national** afin de désengorger les principales villes (Ouagadougou- Bobo-Dioulasso) où est concentré l'essentiel du tissu industriel actuel ;
- Nous procéderons à **l'accélération des démarches administratives et mènerons une lutte sans merci contre les pratiques de corruption** qui découragent la création et l'installation des unités industrielles ;
- Nous ferons la promotion **la transformation locale dans les filières extractives** en vue de réaliser des plus-values au lieu d'exporter uniquement nos matières premières et pierres précieuses. À cet égard, nous mènerons une politique incitative pour la 2e et la 3e transformation des matières premières ;
- Nous veillerons à **l'application d'une politique des prix qui supprime des distorsions entre les produits locaux et les produits exportés** (dont les prix bénéficient souvent des subventions de leurs pays d'origine).

3.5.2. Compétitivité des industries et de la création d'emplois industriels

La modernisation de l'industrie burkinabè, condition de sa compétitivité et de la création d'emplois industriels

L'industrie est l'un des principaux gisements de croissance dans notre pays, mais les entrepreneurs burkinabè produisent encore avec des équipements vétustes, qui sont grosses consommatrices d'énergie, ont un coût de maintenance très élevé et de très faible productivité.

Il nous faut donc moderniser nos usines afin de baisser les coûts industriels, accroître la productivité (nombre d'heures nécessaires pour produire une unité de biens), diminuer la consommation d'énergie électrique, réduire la pénibilité du travail pour protéger la santé des travailleurs.

La modernisation industrielle passera par les mesures suivantes :

- Développement du crédit-bail destiné au financement de l'acquisition des machines et autres équipements neufs : une ligne de crédit de 50 Mds/an y sera allouée et sera gérée par une commission paritaire composée notamment par la Chambre de Commerce et de l'industrie, sous la conduite du **Ministère du marketing, du Développement industriel, en Charge du Secteur Privé**. Les PME éligibles pourront bénéficier d'un apport de l'État de 33 % ;
- Financement d'un programme de mise à niveau à hauteur de 5 Mds, dont 2 Mds par l'État et 3 Mds par les bailleurs de fonds. Ce financement permettra de payer les prestations des ingénieurs-conseils aux entreprises industrielles ;
- La construction des zones industrielles par des partenaires privés avec des incitations de l'État (aménagement des zones industrielles ; construction d'un immobilier industriel financé par les réserves techniques des compagnies d'assurance, les bailleurs de fonds et les investisseurs privés) ;
- Création d'une Agence Nationale de l'Industrie et de l'Innovation (ANII) pour faciliter la réalisation de nouveaux projets industriels ;
- Création d'une Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI).

3.5.3. Production et de transformation des produits agricoles

✓ **Mettre en place des pôles intégrés de production et de transformation des produits agricoles**

- Nous mettrons en place des agropoles spécialisés suivant les bassins de production. Il s'agira de filières agro-industrielles complètes, allant de la production des produits agricoles primaires à leurs transformations industrielles par des unités de productions articulées aux bassins de productions ;

- Nous moderniserons l'élevage et la pisciculture, afin de conforter la place du Burkina Faso dans la production animale et de réduire la dépendance vis-à-vis des produits halieutiques importés.

3.5.4. Les industries des matériaux de construction

- Nous disposons d'énormes ressources de matières premières qui peuvent être transformées en matériaux de construction. **Tout en gardant l'objectif de produire des matériaux locaux de construction, nous mettrons l'accent sur une évolution des productions actuelles vers plus de standardisation** : standardisation des formats, des prescriptions techniques et des normes de produits, puis des normes pour la construction. La finalité est d'aboutir à la mise en place, après 5 ans, d'un tissu industriel dense constitué de PME et d'usines de taille moyenne.
- **La standardisation favorisera l'émergence de plusieurs filières d'industries de matériaux de construction, notamment l'industrie de la préfabrication des produits en béton et de revêtement des sols ; cette émergence de plusieurs filières génèrera de nombreux emplois, tirera la qualité vers le haut, dynamisera l'économie et permettra de résorber significativement le déficit en logements et en infrastructures routières et équipements de base (écoles, hôpitaux, infrastructures sportives, etc...) ;**
- L'augmentation de la gamme de produits de construction standardisés respectant des normes de qualité permettra de réaliser de nombreuses économies d'échelle en réduisant les coûts des matériaux, **ce qui favorisera la production de nombreux logements et équipements bon marché ;**
- Nous promouvrons, en fonction des localités et des ressources disponibles, les matériaux courants fabriqués sur la base des technologies peu coûteuses;
- **Nous engagerons un dialogue avec les opérateurs de l'industrie cimentière nationale en vue d'aboutir à des mesures à même d'abonder le marché de la construction avec une offre suffisante en ciments à bas prix.** En effet, il est universellement reconnu que le ciment occupe une part non négligeable dans le coût des constructions et il est présent à tous les stades de la construction (gros-œuvre, second-œuvre, finitions). Toute mesure qui favoriserait donc la baisse du prix du ciment engendrerait un regain de consommation de ciment et un effet multiplicateur de grande échelle en termes d'augmentation des chantiers de construction.

3.5.5. Les industries du textile, de l'artisanat et du tourisme

- Nous développerons **une filière industrielle du textile couvrant la production du coton, sa transformation et la commercialisation sur le marché national et international**. Nous visons de porter la transformation du coton de 2 % actuellement à 35 % d'abord en 5 ans puis à 80 % en 10 ans.
- **Nous développerons la filature et le tissage via un partenariat public/privé** en encourageant l'arrivée de nombreux acteurs dans ce segment de la filière
- Nous apporterons un soutien aux entreprises locales pour la production de tissus, jeans, T-shirts ;
- Nous promouvons des écolabels qui porteront en particulier sur certains produits du terroir à fort potentiel d'exportation, qu'il s'agisse de certains produits agricoles ou des épices et autres produits forestiers non ligneux ;
- Nous promouvons l'écotourisme, le Burkina Faso disposant dans ce domaine de nombreux avantages comparatifs de par la diversité de ses écosystèmes, de ses populations et de ses cultures.

3.5.6. Un programme de normalisation améliorée

- Nous renforcerons les missions de L'Agence Burkinabé de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) est la seule structure au niveau national, chargée d'élaborer des normes.
- Nous mettrons en place un programme de normalisation et de développement participatif impliquant les experts nationaux et internationaux ;
- Nous donnerons aux entrepreneurs, aux opérateurs sociaux, politiques voire culturels ainsi qu'aux acteurs civils, aux usagers et consommateurs divers, **des outils rationnels utiles qui se rapportent à la qualité et à la normalisation liée à leur domaine** (au travers des formations, partages d'expérience, plans et programmes, etc.). Ces outils leur permettront de booster leurs activités respectives, d'augmenter leur notoriété et d'être plus compétitifs non seulement sur leur marché mais aussi sur la scène internationale.

3.6. L'ENERGIEE

« Objectifs à partir de 2022 : L'Énergie et l'électricité pour tous en 10 ans »

Il est universellement reconnu que l'électricité est utile et nécessaire au développement de tous les secteurs : l'agriculture, l'industrie, la santé, l'économie, l'éducation, les logements et transports, l'éclairage public.

C'est dire la place stratégique et le rôle primordial que joue l'énergie électrique dans la vie quotidienne. Sans elle, tout serait presque à l'arrêt.

Au cours de la dernière décennie, un certain nombre de projets liés à l'énergie ont été définis. Force est de constater que, malgré les slogans de mise en service prévus pour fin 2014, les ménages et les PME burkinabè continuent de vivre quotidiennement aujourd'hui en 2020 au rythme des délestages récurrents qui affectent durablement tant la santé économique que le développement tout court du pays.



Le Burkina Faso, une puissance énergétique : électricité disponible pour tous et 80% de ménages seront connectés en 10 ans.

3.6.1. Le Burkina Faso, une puissance énergétique

Nous ambitionnons de :

- Fournir de l'électricité de manière constante et régulière à tous les ménages et toutes les entreprises du Burkina Faso où qu'ils se trouvent. Nous mettrons en place un système efficace de production et de distribution de l'électricité dans l'ensemble du pays avec pour objectif d'approvisionner de façon efficiente tous les ménages et entreprises du

pays dans les 10 prochaines années. Dans tous les cas, 80 % des ménages burkinabè seront branchés à l'électricité à la fin du deuxième mandat ;

- Améliorer le réseau de distribution de l'électricité dans les grandes villes pour réduire les risques liés à la vétusté du réseau et aux branchements anarchiques ;
- Bâtir le décollage énergétique du Faso sur un mix entre différentes sources d'énergie en augmentant notamment la part des énergies renouvelables ;
- Rendre effective la libéralisation de la production de l'électricité au Burkina Faso ;
- Approvisionner efficacement les ménages en gaz de ville ;
- Développer à terme des alternatives au bois de chauffage dans les campagnes, et dans l'intervalle, optimiser les techniques de cuisson au bois afin de réduire drastiquement la consommation d'énergie-bois tout en utilisant des foyers améliorés ;
- Développer des parcs ou 'fermes' de panneaux photovoltaïques sur le territoire, où l'ensoleillement est une source abondante et disponible pendant une grande partie de l'année ;
- Développer des parcs éoliens le long des axes routiers et des localités où le vent est fréquent, notamment dans les régions de la dorsale du Sahel ;
- Généraliser, lorsque cela est possible, l'utilisation de l'énergie solaire en vue de l'éclairage public (urbain, rural, interurbain).

3.6.2. Le Burkina Faso, une puissance énergétique

Pour ce faire :

- Nous établirons un cadastre rigoureux de la situation énergétique du pays en organisant des États Généraux de l'énergie associant différents ministères et en actualisant le Schéma Directeur de l'Électricité en particulier et de l'énergie en général ;
- Nous réaliserons un maillage efficace du territoire pour réduire les délestages ;

- Nous organiserons la fourniture de l'électricité dans nos grandes villes pour **que chaque ménage et chaque entreprise puissent se connecter au réseau électrique en moins de 48 h** ;
- Nous privilégierons, pour la distribution de l'électricité dans les grandes villes, le câblage souterrain au câblage aérien. La mise en place progressive de ce réseau souterrain de câbles d'électricité pourrait se faire en même temps que l'installation du réseau d'égouttage ;
- Nous améliorerons le cadre réglementaire et le rendrons incitatif au développement de la production indépendante d'électricité et de l'investissement privé dans les réseaux de transport de l'électricité ;
- Nous matérialiserons les dispositions des décrets et arrêté existants régissant les activités du secteur de l'électricité en ouvrant effectivement le transport de l'énergie des sites de production vers les lieux de consommation aux investisseurs privés. Toutefois, le réseau final de connexion des ménages restera sous le contrôle du gouvernement, afin d'assurer la couverture des régions reculées ;
- Nous favoriserons l'émergence d'un marché national de l'électricité avec la multiplication des acteurs aussi bien dans la production que dans la distribution.

Pour cela :

Nous adopterons une meilleure tarification du transport de l'électricité :

- Nous clarifierons le rôle des fournisseurs indépendants d'électricité ;
- Nous établirons les règles de fonctionnement du marché et d'utilisation des infrastructures de transport et de distribution.

3.6.3. Valoriser les sources d'énergie renouvelables

Nous développerons un cadre réglementaire et incitatif à la valorisation des sources d'énergies renouvelables, incluant les centrales isolées ou connectées au réseau national.

Toutes les formes d'énergie renouvelables potentielles seront valorisées :

- Les investissements à participation publique pour l'exploitation de **l'énergie solaire** seront encouragés. Dans cette perspective, l'État participera aux projets Partenariat Public/Privé (PPP) pour l'installation des parcs ou 'fermes' de panneaux photovoltaïques dont les études de faisabilité se révéleront bénéfiques pour une injection et connexion au réseau électrique ;
- Nous généraliserons, partout où cela est possible, l'utilisation de l'énergie solaire en vue de l'éclairage public (urbain, rural, interurbain) ;
- Les investissements à participation publique pour l'exploitation de **l'énergie éolienne** seront encouragés le long des axes routiers et dans les localités de dorsale Ouest du pays où le vent constitue un gisement à très haut potentiel. Dans cette perspective, l'État participera aux projets PPP pour l'installation des parcs d'éoliens dont les études de faisabilité se révéleront bénéfiques pour une injection et connexion au réseau électrique ;
- La politique de construction de mini barrages hydroélectriques sera développée et généralisée sur les cours d'eau afin d'approvisionner les zones rurales et les villes de petite taille ou de taille moyenne ;
- Les investissements à participation publique pour l'exploitation de **l'énergie biomasse** issue de la transformation des ordures ménagères seront encouragés dans les grandes villes, en commençant par Ouagadougou et Bobo- Dioulasso. Dans cette perspective, l'État participera aux projets PPP pour la création de 2 centrales thermiques (dont 1 pour Ouagadougou et 1 pour Bobo- Dioulasso) exploitant l'énergie générée par l'incinération des ordures ménagères de ces agglomérations.

3.6.4. Une Agence pour l'efficacité énergétique

- Pour parvenir à satisfaire au plus vite les besoins énergétiques des ménages et des entreprises, nous améliorerons nos capacités de production, l'efficacité de notre système de transport, mais aussi et surtout réduirons les besoins en consommant juste ce qui est nécessaire.

➤ Nous créerons une agence pour l'efficacité énergétique qui aura pour mission de :

- Identifier les barrières à la dissémination des technologies plus efficaces en énergie au Burkina Faso et définir les axes d'intervention (politique, régulation, formations) d'une agence/direction dédiée à l'efficacité énergétique ;
- Développer un cadre réglementaire et incitatif au développement des programmes d'efficacité énergétique dans les industries, le secteur tertiaire, le résidentiel et l'éclairage public ;
- Promouvoir la réflexion au niveau régional en vue d'adopter des règles et normes communes devant faciliter la mise en place des centrales d'achats ou d'unités de production pour satisfaire les besoins du marché de l'UEMOA ;
- Accompagner les entreprises dans la réduction de leur consommation en énergie et par ricochet de leur facture énergétique ; promouvoir l'utilisation des technologies plus efficaces en énergie.
- Nous clarifierons le rôle des fournisseurs indépendants d'électricité ;
- Nous établirons les règles de fonctionnement du marché et d'utilisation des infrastructures de transport et de distribution.

3.5.1. Production des matériels électriques

- ✓ Développer une sous-filière de production des matériaux et équipements de production et de transport d'électricité

Nous encouragerons et accompagnerons le secteur privé à investir dans les usines de production des matériaux et équipements de production et de transport d'électricité (câbles électriques, compteurs, transformateurs).

3.6. L'EAU, UNE SOURCES DE VIE

- ✓ L'eau, une source de vie : production et assainissement

« Objectifs : Une eau potable pour tous à la fin de notre 1^{er} mandat »



Au Burkina Faso, le secteur de l'eau potable accuse un retard certain par rapport à bon nombre de pays à revenus comparables, avec des progrès et des financements irréguliers sur les 15 dernières années.

L'accès à l'eau potable reste un problème pour les populations au quotidien, surtout en milieu rural.

- Nous offrirons un accès à l'eau potable pour tous dans les 10 ans en zones urbaines et, dans les 15 ans en zones rurales ;
- Dans les zones urbaines, nous mettrons systématiquement en place le réseau d'adduction d'eau potable lors de la construction d'un réseau d'égouts ;
- Nous exigerons l'installation effective d'un réseau parcellaire d'adduction d'eau potable comme un préalable à l'octroi d'un permis de bâtir pour les nouveaux lotissements ;
- Nous créerons des zones dans lesquelles des bornes fontaines semi-publiques seront installées dans les quartiers dits à habitat spontané où il est difficile d'installer des canalisations d'eau dans tous les ménages ;
- Dans les zones rurales, nous veillerons à ce que chaque ménage se trouve à moins de 1km d'une borne fontaine semi-publique lorsque l'habitat n'est pas très dispersé.

Dans les zones à habitat fortement dispersé, les solutions individuelles seront envisagées en fonction de l'hydrométrie de la zone.

3.6.1. Établir un cadastre de l'accès à l'eau

- Nous réaliserons un cadastre de la production et de l'accès à l'eau sur l'ensemble du territoire. Ce cadastre nous permettra non seulement d'identifier clairement nos besoins mais aussi et surtout d'orienter nos politiques en priorité vers les zones où la situation est la plus critique.
- **Nous mettrons régulièrement à jour ce cadastre informatisé et centralisé au Ministère de l'Énergie et de l'Eau.** À cet effet, tous les acteurs de la chaîne de la production et de l'accès à l'eau sur l'ensemble du territoire seront sollicités.

3.6.2. La Production de l'eau dans les grandes villes

- L'approvisionnement en eau des grandes villes telles que Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et les capitales régionales restera sous le contrôle de l'ONEA dont les missions seront recentrées essentiellement sur la production et le transport de l'eau ;
- Les procédures de passation de marchés de l'ONEA seront revues et améliorées pour permettre un meilleur taux d'exécution des financements obtenus.

3.6.3. La Production de l'eau dans les villes secondaires et les zones rurales

Nous doterons chaque région d'une **agence régionale en charge de la production de l'eau potable.** Cette agence assumera également les missions :

- **D'ajuster la politique régionale en matière de production, de transport et de gestion des eaux par rapport à la politique définie au niveau du Ministère de l'eau ;**
 - **De concilier la gestion de l'eau avec le développement économique et le respect de l'environnement ;**
 - **D'assurer le transport de cette eau jusqu'aux points de distribution dans les villes à partir desquelles les communes prendront le relai.**
- L'agence régionale de l'ONEA aura aussi la latitude d'ouvrir le secteur de la production à des sociétés privées.

- Nous encouragerons dans les zones rurales un partenariat entre les communes et des partenaires privés pour la production, le transport et la gestion de l'eau potable vers les zones occupées.

3.6.4. Assainissement et drainage

- Nous créerons au sein du Ministère des eaux deux directions spécialisées et entièrement responsables, l'une consacrée à la politique de traitement des eaux usées et l'autre responsable du drainage des eaux pluviales.
 - La construction du réseau d'assainissement et de drainage sera assurée par l'État et les régions. **Les communes auront pour responsabilité d'assurer le suivi de la connexion de tous les ménages et entreprises à un réseau d'égouttage.**
 - La réalisation et l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées dans les grandes villes feront l'objet d'un partenariat public/privé.
- ✔ **Une stratégie d'assainissement suivant le niveau de structuration de l'espace, de l'occupation des sols et du relief**
- Pour la protection de notre environnement, l'amélioration de l'hygiène et la salubrité **dans nos grandes cités, nous réaliserons un système d'égouts pour la collecte des eaux usées.** Ce réseau d'égouttage sera entièrement construit avec des matériaux et produits locaux.

Ce vaste chantier d'assainissement de l'espace de vie contribuera à :

- **Créer de nombreux emplois à la fois dans la production de matériaux et dans la réalisation de ces ouvrages ;**
 - **Éviter la pollution des nappes phréatiques qui alimentent les puits dans lesquels les populations privées de sources d'eau potable s'approvisionnent.**
- Nous adopterons une stratégie d'assainissement suivant le niveau de structuration de l'espace, de l'occupation des sols et du relief. À cet effet, nous distinguerons :

A. Les « zones structurées » qui se caractérisent par un important réseau de voirie et une faible densité d'habitat : c'est le cas des quartiers résidentiels et des lotissements ;

B. Les « zones sous-structurées » qui sont le résultat d'une occupation anarchique et désordonnée, se caractérisent par une faible densité du réseau de voirie et une accessibilité difficile des parcelles par des véhicules ;

C. Les « zones péri-urbaines » qui sont situées à la périphérie des villes, et se caractérisent par une occupation des sols, à la limite du rural et de l'urbain : les densités d'occupation des sols dans ces zones sont encore très faibles, tout comme la densité des voiries ;

D. Les « zones rurales » qui se caractérisent par un habitat dispersé et de vastes parcelles ;

E. Les « zones marécageuses » qui se caractérisent par une nappe phréatique qui affleure et complique davantage la situation de l'assainissement.

- Pour les zones A et C, des réseaux d'égouttage ou systèmes de collecte et de traitement des eaux usées (domestiques, zones commerciales, industrielles) ainsi que la construction des usines de traitement de ces eaux usées seront mis en place.
- Pour les zones B, D et E, des micro-stations d'épuration des eaux constituées par des latrines publiques (dans les écoles, les hôpitaux, les marchés et autres lieux publics), les latrines individuelles et les fosses septiques individuelles ainsi que l'organisation de la filière d'évacuation et de traitement des boues de vidange seront privilégiées lorsque la densité de la population, le niveau des eaux souterraines ou la composition des sols le permettent et rendent les solutions micro-stations viables ; autrement, c'est un système d'assainissement semi-collectif qui sera mis en place.

3.6.5. Construire un réseau d'égouttage dans les grandes métropoles

Nous réaliserons des études de faisabilité pour la mise en place d'un réseau d'égouttage séparé du réseau d'évacuation des eaux pluviales et de surface dans les entités territoriales de plus de 100 000 habitants.

Pour cela les actions suivantes seront initiées :

- 1. Réaliser 10 études de faisabilité, en collaboration avec les institutions universitaires locales, pour la mise en place d'un réseau d'égouttage collectif dans 10 villes tests choisies par l'Etat ;
- 2. Réaliser 5 études de faisabilité pour la mise en place soit d'une station d'épuration classique soit d'une station d'épuration au bout du réseau d'égouttage collectif en fonction du bassin de vie et des types d'habitat.
- 3. Monter, sur base des recommandations issues des études de faisabilité, 2 projets structurants de réseau d'égouttage collectif (des drains de collecte reliés aux constructions jusqu'à la station d'épuration approprié) relevant du chantier urbain.

3.7. LES TIC

« Objectifs : Libérer la créativité et encourager l'innovation dans les nouvelles technologies pour faire du Un (01) « champion de l'électronique et du logiciel »

✓ Les technologies de l'information et de la communication

La situation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans notre pays se caractérise par trois facteurs :

- La vétusté et l'insuffisance des infrastructures et des équipements
- Un cadre institutionnel et règlementaire inadapté
- Des ressources insuffisantes

En outre, la majorité des entreprises informatiques au Burkina sont actives dans le domaine du matériel et des réseaux. En matière de logiciel, nos entreprises se concentrent sur la commercialisation et l'intégration de logiciels importés.

La production locale de logiciels est quasi-nulle et est principalement le fait de petites PME qui ne bénéficient ni de financement des banques ni d'un soutien de l'État. De même, la production locale de composants électroniques est quasi-nulle.

Pourtant, la production locale des logiciels et celle des composants électroniques sont deux filières importantes où de nombreux jeunes pourraient s'investir à profit s'ils recevaient un appui financier.

Nous comptons donc :

- Mettre l'accent sur la production de composants électroniques qui sont aujourd'hui omniprésents dans la société et participent à la fabrication des outils et supports des technologies de l'information et de la communication. Nous ambitionnons de faire du Burkina un « l'étalon de l'électronique » ;
- Soutenir la production de logiciels pour la mise en place de la gouvernance électronique et la modernisation de la gestion de nos entreprises.

3.7.1. Les TIC pour tous

Nous créerons au sein du Ministère des eaux deux directions spécialisées et

Nous établirons en étroite collaboration avec les universités, les centres de recherche et les PME du secteur un diagnostic rigoureux sur l'accès, l'usage et la perception des TIC auprès de la population et des entreprises, sur nos atouts et nos faiblesses afin de fournir à nos administrations et au grand public un outil indispensable à la définition d'une politique sérieuse dans le domaine des TIC.

Nous démocratiserons l'accès aux TIC, à l'aide des mesures suivantes :

- Engager les réformes nécessaires pour permettre le développement des infrastructures de télécommunications et de radiodiffusion sonore et télévisuelle ;
- Faire du respect de la propriété intellectuelle une priorité afin de permettre l'essor de logiciels non-ouverts produits par des burkinabè et de rassurer les entreprises étrangères désireuses d'out-sourcer le développement de leurs logiciels au Burkina Faso ;

- Mettre à la disposition de chaque communauté d'une zone géographique socialement moins favorisée, des télé services (téléphone, télécopie, Internet) ;
- Mettre la fibre optique à la portée de toutes les entreprises dans les zones industrielles ;
- Donner un accès à Internet dans toutes nos écoles et lycées d'enseignement public ;
- Donner un accès internet gratuit à tous dans les lieux publics.
- Simplifier l'accès au domaine « .bf. » afin d'encourager les entreprises burkinabè à pratiquer l'e-commerce
- Tout en promouvant l'image de notre pays dans le cyberspace.
- Créer une agence spatiale burkinabé par une mutation de l'ARCEP actuelle qui aura pour mission de :
 - Promouvoir, encourager et réguler l'utilisation de l'espace comme moyen de communication au Burkina Faso,
 - Produire les données géo-spatiales indispensable à un développement efficace harmonier et co-responsable de notre pays.
 - Géo-localiser les ménages et les entreprises sur l'ensemble du territoire.
 - Assister les autorités de la sécurité civile dans la prévention des catastrophes naturelles et industrielles.

3.7.2. Produire les composants électroniques de Demain

Nous encouragerons et soutiendrons les PME qui sont créées et tournées vers la production du logiciel d'une part, et vers la production des composants électroniques d'autre part. L'objectif visé est de faire du Burkina Faso, une sorte de « siliconvalley pour les solutions logicielles et les composants électroniques » dans l'espace UEMOA.

- Nous renforcerons considérablement nos capacités dans l'ingénierie et la conception des composants électroniques et des logiciels en agissant sur la formation initiale et continue.

- Nous mettrons en place une stratégie progressive pour la maîtrise des technologies de production de composants électroniques au Burkina.
- Un **fonds pour l'innovation en électronique et en informatique sera créé en vue de fournir des incitants à cette industrie.** Outre les subsides accordés aux entreprises innovatrices, ce fonds financera un prix accordé aux meilleures innovations dans le domaine de l'électronique au niveau universitaire et entrepreneurial.

Nous élaborerons une stratégie de la qualité, des campagnes de sensibilisation pour encourager et faciliter **l'adoption de normes et de certifications internationales qui permettront aux PME du secteur des TIC de moderniser leurs capacités pour passer à des activités à forte valeur ajoutée.**

3.7.3. Production de logiciels

- ✔ **Produire des logiciels pour notre administration publique, nos entreprises privées et placer la signature électronique au cœur de la révolution numérique**

Nous soutiendrons et encouragerons la création d'entreprises locales tournées vers la production de logiciels tant pour nos administrations que pour nos entreprises.

Pour cela les mesures suivantes seront prises :

- Renforcer la formation pratique en matière de développement de logiciels en accordant un subside aux entreprises qui prennent des étudiants en stage ;
- Encourager les administrations à travailler avec les entreprises locales pour la fourniture en logiciel sur mesure ;
- Promouvoir **un label « Made in » pour les logiciels** produits localement ;
- Encourager nos administrations et entreprises à utiliser les logiciels labélisés **« made in Burkina ».**

Nous vulgariserons et généraliserons l'utilisation de la signature électronique afin de :

- Fiabiliser et sécuriser les échanges économiques via l'utilisation de la facture électronique ;
- Faciliter et promouvoir l'échange sécurisé de documents électroniques entre les administrations ;
- Mettre en place un système de e-gouvernement où la population interagit avec l'administration via des portails sécurisés..

- Nous soutiendrons la création de dessins animés et de jeux vidéo au Burkina. Il s'agit en effet d'un secteur culturel en plein essor dans lequel notre pays est totalement absent.

3.7.4. Développer les entreprises de nouvelles technologies

- Nous soutiendrons le regroupement des PME et PMI en Groupe d'Initiative Commune (GIC) afin de leur accorder un accompagnement.

Nous créerons d'autres pôles des technologies du numérique et en faire des centres d'incubations, permettant aux Start-up de s'installer et démarrer. (Coût de construction 5 milliards maximum).

- Nous mettrons en place une fiscalité incitative permettant au capital-risque burkinabé de lever des capitaux sur le marché national ou à l'extérieur.

Par exemple, les compagnies d'assurance vie, les sociétés de jeux, les groupes industriels seront exonérés de 5 % du montant total de l'impôt sur les sociétés à payer, s'ils investissent 50 % de leurs bénéfices dans un fonds de capital risque pour 10 ans.

L'objectif est d'encourager les grandes entreprises à investir dans la nouvelle économie et ouvrir la voie à d'autres.

3.8. LES BIOTECHNOLOGIES

« Objectifs : Le Burkina Faso, un Champion des biotechnologies dans dix (10) ans »

La biotechnologie est une science qui intègre les notions des sciences de la vie, de chimie, ingénierie, informatique, bio-informatique et statistique, pour trouver des solutions dans divers secteurs d'application (pharmaceutique, agro-alimentaire, environnemental, réglementaire) et développer de nouveaux produits biologiques.

Pour faire du Burkina Faso, un champion dans le domaine des biotechnologies, nous mettrons en œuvre les actions suivantes :

- Faire du Burkina Faso, un « lion des biotechnologies ».
- Renforcer le développement des biotechnologies pour consolider l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture ;
- Développer les biotechnologies pour une gestion durable des forêts ;
- Développer les biotechnologies pour la transformation et la sécurité sanitaire des aliments ;
- Développer les biotechnologies pour la production dans le domaine de la santé.

Les préalables pour y parvenir :

Pour soutenir l'essor des biotechnologies, nous prendrons les mesures suivantes :

- Améliorer les infrastructures et équiper les laboratoires (équipements de pointe) ;
- Faciliter l'accès à l'information et à la documentation autant dans les centres de recherche que dans les universités et écoles de formation (livres, articles, revues et journaux scientifiques) ;

➤ Bonifier conséquemment le budget alloué au financement du fonctionnement des instituts de recherche, au salaire des chercheurs, au financement des projets de recherche ;

➤ Améliorer la qualité de la formation post-secondaire actuellement essentiellement théorique en insistant sur les connaissances pratiques ;

➤ Améliorer les **conditions des chercheurs** (salaires, autonomie, bureaux, laboratoires, subventions gouvernementales et non pas étrangères octroyées sur une base compétitive et équitable) ;

➤ Améliorer les **conditions des étudiants** (bourses de recherche et de mobilité) ;

➤ Établir des accords avec les éditeurs de livres, journaux et revues scientifiques au bénéfice des chercheurs et étudiants.



3.8.1. Un programme national de recherche en biotechnologie

➤ Nous élaborerons un programme national de recherche qui précisera chaque année les priorités de recherche en biotechnologie. Ce programme sera accompagné d'une politique qui mettra le chercheur, des institutions spécialisées, des Universités et écoles de formation, les producteurs et les industriels au cœur des enjeux.

Ceux-ci devraient travailler de concert pour identifier les problématiques, élaborer des projets innovants portés vers le développement avec des objectifs clairement identifiés et des échéanciers précis.

➤ Un **fonds de recherche gouvernemental** devra être mis sur pied pour promouvoir et soutenir financièrement la recherche en biotechnologie, la vulgarisation des résultats, la formation des chercheurs et étudiants (bourses de recherche, perfectionnement), la création des PME ou start-up en biotechnologie.

En outre, nous encouragerons les **regroupements de chercheurs en pôle d'excellence sur des domaines spécifiques**, ainsi que les associations de producteurs et de transformateurs du secteur. Ces associations de producteurs et transformateurs devront apporter leurs contributions au financement des projets de recherches en fonction de leurs intérêts et des problématiques soulevées, et codirigeront l'Agence nationale des biotechnologies avec un droit de regard sur la gestion du fonds de recherche en biotechnologie dûment créé.

Nous créerons une Agence Nationale des Biotechnologies (ANB) qui aura pour missions :

- **Établir le génome des plantes ;**
- **Définir les grandes orientations en matière de biotechnologie ;**
- **Coordonner les travaux de recherches dans les universités et veiller à l'industrialisation des résultats qui en résultent ;**
- **Gérer le fonds de recherche en biotechnologie.**



3.8.2. Les biotechnologies pour une agriculture efficace et durable

La biotechnologie étant reconnue comme un outil adéquat pour la promotion du développement durable, nos objectifs en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, à travers un tel outil, sont :

- Amélioration de la productivité des cultures locales ;
- Réduction de l'utilisation des pesticides ;

- Protection des cultures contre les ravageurs et les pertes post-récoltes ;
- Amélioration de la qualité nutritionnelle ;
- Les techniques biotechnologiques seront utilisées pour créer un semencier national pour ainsi conduire à la production des plantes qui répondront de mieux en mieux aux contraintes sociales ou environnementales ainsi qu'à l'accroissement du rendement.

3.9. ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

« Objectifs : Le Burkina Faso, un Environnement vert et durable »

3.9.1. Environnement

Dans toutes ses actions et son projet de société, le MRB propose une économie verte marquée par des objectifs nationaux, des impératifs sociaux et économiques. Notre plan d'investissement pour une économie verte produit un mieux-être humain assure l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques sur l'environnement et les pénuries écologiques.

À travers notre politique d'incitation aux investissements privés et publics permettront de réduire les émissions de carbone et la pollution, de renforcer l'efficacité énergétique et des ressources et de prévenir la perte de la biodiversité et des services écosystémiques. Ces investissements seront soutenus par des dépenses publiques ciblées, des réformes et des modifications des réglementations. Cette voie de développement devrait maintenir, améliorer et, autant que faire se peut, rebâtir le capital naturel comme un atout économique essentiel et une source d'avantages publics, particulièrement pour les personnes démunies dont les moyens de subsistance et la sécurité dépendent fortement de la nature.

Au titre des investissements publics à partir des économies budgétaires par la réduction du train de vie de l'État, le MRB entend procéder à :

- La mise en œuvre d'une politique énergétique, de promotion de l'énergie solaire et surtout la réduction du coût de l'énergie.

- La promotion de l'écocitoyenneté, la meilleure gestion des déchets, la créativité et la promotion des entreprises de transformation de ces déchets.
- La diversification, la valorisation et la promotion de notre patrimoine culturel.

Le Burkina Faso n'empruntera plus, notre pays, le Burkina Faso retrouvera sa **souveraineté économique**. La mise en œuvre de mon projet de société permettra au peuple de sortir du cycle infernal de l'endettement et de la pauvreté.

Elle dégagera d'énormes ressources financières par la pratique rigoureuse d'une gouvernance vertueuse, la réduction des postes ministériels, la suppression des postes superflus, fictifs et doublons du fichier de notre administration.

3.9.2. Protection de l'environnement et tourisme

Nos objectifs en matière de protection de l'environnement sont :

- Engager nos entreprises sur la voie du développement durable ;
- Développer les filières pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et industriels ;
- Développer l'agriculture biologique ;
- Maitriser la consommation d'énergie dans nos ménages et nos entreprises ;
- Développer la production d'énergies vertes.

Nous veillerons à une exploitation rationnelle et durable des produits forestiers ligneux. À cet égard, chaque arbre coupé par un exploitant, national ou étranger, devra être remplacé par ce dernier ou à sa charge par la plantation d'un nouvel.

Nous veillerons à la préservation de nos espèces protégées ou menacées d'extinction.

Nous assurerons le parachèvement du recensement de notre patrimoine faunique et floristique et veillerons à une exploitation rationnelle et durable des produits forestiers non ligneux.

Au plan sociétal, nous veillerons au respect de la dignité des travailleurs, le développement d'un climat de travail propice à la créativité, la promotion de l'égalité hommes-femmes dans l'emploi, la santé et la sécurité au travail.

Nous veillerons également à ce que chaque entreprise soit préoccupée par le souci de respecter et de protéger l'environnement, en particulier contre différentes formes de pollution.

Nous encouragerons les syndicats à jouer à cet égard leur rôle de vigile des valeurs d'entreprise et des valeurs sociales et collectives dans l'intérêt primordial des travailleurs qu'ils représentent.

3.9.3. Promouvoir le tourisme en exploitant au mieux le patrimoine disponible

On distingue 4 zones touristiques au Burkina Faso :

À l'Est : avec tous les grands parcs naturels qui possèdent encore une faune et une flore très riches et protégées, il s'agit d'un tourisme de vision, cynégétique (tourisme basé sur l'activité de chasse – réglementée bien sûr),

Au Nord (le Sahel) : cette zone pré-désertique présente un environnement exotique (une tradition forte, des différences culturelles très marquées, des paysages extraordinaires...)

Le Centre : Ouagadougou et ses environs. Ouagadougou constitue le carrefour de l'Afrique de l'Ouest et est animé principalement par le « tourisme d'affaires » (beaucoup de conférences, de colloques ont lieu à Ouagadougou, ce qui touche de près ou de loin le tourisme à travers l'hôtellerie, les différentes visites et excursions qui sont proposées autour des réunions de travail...).

Les flux touristiques se font également au rythme des manifestations culturelles annuelles qui s'y déroulent (SIAO) Salon international de l'artisanat, (SITHO), Salon international du tourisme et de l'hôtellerie,

semaine nationale de la culture, sans oublier le (FESPACO)- Festival de cinéma en plein air).

L'Ouest : Bobo-Dioulasso et ses environs. Les différents peuples de cette région apportent une richesse culturelle qui n'est malheureusement pas encore valorisée et donc peu connue...

Le point commun à toutes ces zones est leur authenticité : un atout que le Burkina Faso s'efforce de mettre en avant !

Nos objectifs en matière de tourisme sont de :

- Mettre en valeur les sites exceptionnels du pays ;
- Développer le tourisme ornithologique, des parcs et réserves animaliers (gorilles, éléphants, buffles, girafes, lions etc.) ;
- Développer le tourisme historique ;
- Créer des infrastructures pour le tourisme des congrès, le tourisme balnéaire et le tourisme des montagnes.

3.9.4. Mettre en valeur les sites exceptionnels du pays

- Nous développerons un éco-tourisme dans les nombreux sites exceptionnels dont regorge notre pays ;
- Les missions du Ministère du tourisme seront renforcées pour la promotion d'un tourisme respectueux de notre écosystème ;
- Les villageois seront intégrés dans la gestion de l'environnement. Nous leur apprendrons à protéger les zones touristiques ;
- Les éléphants dans la zone des parcs animaliers feront l'objet d'une attention particulière ;
- Nous encouragerons les investisseurs à créer de parcs ;
- Nous organiserons la découverte des sites par nos apprenants, élèves et étudiants.

3.9.5. Une infrastructure pour le tourisme

Nous encouragerons les projets de construction ou d'exploitation des hôtels, maisons d'hôtes, restaurants conformes aux standards internationaux sur l'ensemble du territoire, en proposant de tels projets

bons pour financement, aux publics intéressés, et en soutenant l'accès des promoteurs au crédit à taux réduit du Crédit foncier, facilité actuellement réservée uniquement aux projets d'habitats.

Nous soutiendrons la création d'agences de tourisme voués à la promotion de destinations dans l'ensemble du pays et l'organisation de voyages et séjours dans ces destinations, en coopération avec les compagnies de transport, les hôtels et les maisons d'hôtes. Cette dynamique générera assurément de nombreux emplois notamment dans la construction des hôtels, la gestion des hébergements, la restauration, les transports.

4. LA DIASPORA ET LA DIPLOMATIQUE



Le pacte patriotique et de la solidarité comportent huit (08) axes de développement :

- 4.1. La Femme
- 4.2. La Santé
- 4.3. La Sécurité sociale
- 4.4. La Solidarité
- 4.5. La Sécurité routière
- 4.6. Le Logement social
- 4.7. La Culture
- 4.8. Le Sport
- 4.9. La Diaspora burkinabè
- 4.10. La Politique Étrangère

4.1. LA FEMME

« Objectifs : Marcher sur ses deux pieds : faire jouer pleinement à la femme son rôle dans notre pays (Women empowerment) »



Malgré les efforts d’alphabétisation sur l’ensemble du pays, le pourcentage élevé des illettrés sont des femmes fortement affectées par les contraintes culturelles et par le manque de politique gouvernementale spécifique.

Les femmes, souvent aussi bien formées que leurs collègues hommes et très compétentes sur le plan professionnel, reçoivent souvent une rémunération inférieure à celle de ces derniers. Bien souvent, elles ne reçoivent pas la promotion qu’elles méritent si elles n’acceptent pas d’être soumise à des traitements dégradants voir traumatisants.

Sur le plan politique, les femmes sont brillantes mais elles sont tenues en arrière-plan, confinées aux animations et à l’applaudissement, et souvent placées sur les listes électorales à des positions où elles n’ont pas de chance d’être élues. Les violences faites aux femmes ne cessent de gagner du terrain dans notre pays.

Nous allons concevoir les politiques publiques adéquates pour permettre à la femme burkinabè d’obtenir toute sa place et de jouer pleinement son rôle dans la société nouvelle que nous proposons.

Dans cette perspective, nous allons œuvrer pour :

- Permettre à la femme de participer aux avant-postes à la construction du nouveau ;
- Redresser une situation absurde d'infériorisation où la femme est encore maintenue ;
- Permettre à la femme de recouvrer la plénitude de ses droits pour favoriser une accélération de la croissance économique.

4.1.1. Égalité homme – femme, un principe inviolable

- Rendre effectif l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ;
- Donner les mêmes chances aux jeunes femmes et aux jeunes hommes sur le plan éducatif ;
- Traduire dans les faits l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
- Favoriser et mieux traiter la maternité de la femme qui est une responsabilité au bénéfice de la collectivité.

4.1.2. Émancipation de la femme par l'éducation

Nous considérons que l'éducation est le levier principal pour l'émancipation de la femme dans notre pays, pour son insertion dans le circuit moderne de production et pour sa contribution décisive au progrès général de la nation. Pour assurer l'émancipation de la femme par l'éducation, les mesures suivantes seront adoptées :

- Mettre en place une politique vigoureuse de scolarisation des jeunes burkinabè de toutes les régions du pays, les spécificités culturelles ne pouvant en rien constituer un obstacle acceptable à cette politique.
- **La scolarité sera obligatoire pour tous les jeunes hommes et femmes jusqu'à l'âge de 16 ans au moins.** Nous lutterons ainsi contre les mariages précoces qui sont si dommageables à la femme.
- Mettre en place **le planning familial, et mener des campagnes dans les milieux scolaires pour informer les jeunes des risques des grossesses précoces.** À ce propos les cours d'éducation sexuelle seront introduits suffisamment tôt dans le cursus scolaire pour former les jeunes filles à la connaissance de leur corps.

- **Renforcer les campagnes de sensibilisation des jeunes femmes et hommes aux techniques de contraception** afin de réduire le nombre de grossesses non désirées.

4.1.3. La maternité, une responsabilité primordiale au bénéfice de la société

Nous prenons un engagement ferme pour la gratuité de la césarienne afin que plus jamais aucune femme ne meurt en couche dans notre pays, ou ne perde son bébé faute de moyens lui permettant de s'offrir les soins nécessaires. Les mesures complémentaires suivantes seront adoptées :

- **Introduire le congé de paternité** pour encourager les hommes à soutenir leurs épouses après un accouchement, afin que la femme ne soit pas seule pour la prise en charge des petits enfants.
- **Mettre en place une politique de garde des enfants** pour permettre à la femme d'aller plus librement au travail.

4.1.4. Une promotion des activités de la femme

Nous mettrons en place une politique de promotion des activités de la femme consistant à créer, dans les zones rurales les plus reculées et dans les zones urbaines à forte densité de population, des structures de micro-banque de développement rural ou de microfinance urbaine. Les mesures suivantes seront mises en œuvre dans l'optique de la promotion des activités de la femme :

- Encourager nos femmes, très nombreuses aujourd'hui dans le secteur dit informel, à s'inscrire dans un cadre légal qui leur permettra de bénéficier de la sécurité sociale.
- Mettre en place des programmes pour aider nos femmes à **professionnaliser la gestion de leurs petites activités** qui aujourd'hui fournissent l'essentiel des revenus de nombreuses familles.
- Mettre en place les soutiens techniques et financiers appropriés pour l'épanouissement de la femme dans les circuits de l'industrie et les secteurs tertiaires.

4.1.5. Un rôle de premier plan dans la société

Nous formerons les femmes pour qu'elles jouent un rôle de premier plan dans la société dans tous les secteurs : politique, affaires, industrie, recherches et innovations, etc.



Pour ce faire :

- Nous augmenterons le nombre de femmes dans le gouvernement, à des postes qui ne sont pas dédiés ou seulement symboliques.
- Nous augmenterons le nombre de femmes au parlement, à divers niveaux de la hiérarchie administrative, et à la tête des entreprises publiques.

FINANCEMENT DE LA POLITIQUE SOCIALE

La politique sociale sera financée par :

- La redevance audiovisuelle instituée, calculée par tranche de salaire, sera réaffectée pour 1/3 à la RTB et pour 2/3 au Fonds Social de Solidarité (FSS).
- La Grande Taxe de Solidarité (GTS) sera répartie à proportion de 50% pour l'Assurance Maladie Universelle Minimum (AMUM) et à 50% pour le FSS.
- La réduction du train de vie de l'État de 25% (réduction du budget des missions, représentation et cérémonies, du nombre et de la puissance des véhicules administratifs, des dépenses de carburant, des frais de fonctionnement, notamment en privilégiant les prix du marché (avec règlement des factures à 60 jours aux maximum) aux prix pratiqués sur la base de la mercuriale), suppression des frais de participation aux commissions internes à l'administration etc.)
- La réduction de 25% de la ligne des dépenses communes

✓ Nous mettrons en place une politique sociale ambitieuse financée par :

- La redevance audiovisuelle instituée ;
- La Grande Taxe de Solidarité (GTS) sera répartie à proportion de 50% pour l'Assurance Maladie Universelle Minimum (AMUM) et à 50% pour le FSS.
- Cette politique sociale sera soutenue par un **Fonds de Social de Solidarité (FSS)**.

4.2. LA SANTE

« Objectifs : Repenser le système de santé »

Le secteur de la santé est devenu une tragédie nationale. Le taux de mortalité infantile est parmi les plus hauts d'Afrique.

Sur le plan des infrastructures, le pays dispose de moins de la moitié d'hôpitaux que certains pays de niveau comparable pour un même échantillon de population possèdent, avec un phénomène qui est devenu dramatiquement courant et banal dans le jargon hospitalier : la « pénurie ». Pénurie de dialyse, de vaccins BCG, d'ARV qui arrivent de temps à autre, ou « sur hautes instructions de... ».

Nous organiserons des états généraux de la santé pour préparer les bases de l'élaboration d'un projet de loi-programme relatif à l'organisation du système de santé et la formalisation des principaux axes. Nous nous engageons donc à :

- **Établir une véritable carte nationale de santé au Burkina Faso**
- Augmenter la part de la santé dans le budget de l'État : Passer à 15% (objectif fixé par l'Union Africaine à Abuja).

➤ Réformer le système de santé afin de :

- Rendre des soins de santé de base accessibles gratuitement à tous et éradiquer les grandes endémies ;
- Faire du Burkina Faso un pôle d'excellence en soins de santé dans certaines disciplines et faire en sorte que le pays devienne une destination pour le tourisme de santé, avec la création d'un plateau technique de santé de dernière génération

- Redéfinir la politique de construction et de gestion des infrastructures sanitaires en explicitant les rôles respectifs de l'État, de la Région et du secteur privé ;
- Recruter massivement des médecins et infirmiers et les affecter en priorité dans les zones où il y a pénurie.

4.2.1. Des hôpitaux de proximité sur tout le territoire

Créer des hôpitaux en fonction des besoins des populations et de leur répartition sur le territoire et non en fonction des motifs politiques.

Dans ce but :

- Nous construirons à travers le pays, des centres de santé de première nécessité, de sorte que chaque ménage se trouve au plus à 5 km d'un tel centre. Nous construirons par maillage des hôpitaux dans les arrondissements ou les départements.
- Nous construirons dans chaque capitale régionale un hôpital de référence, doté des principaux services, de spécialités complémentaires, et des équipements et plateaux techniques adéquats.

4.2.2. Des hôpitaux de référence à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso

- Renforcer l'attractivité des centres hospitaliers des grandes villes en y ouvrant des services de pointe.
- Renforcer les hôpitaux de référence des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et les aligner aux meilleurs standards Favoriser la contribution des médecins actifs au sein de la diaspora aux hôpitaux burkinabè.

4.2.3. Une agence pour le contrôle des médicaments

- Nous créerons une agence nationale pour le contrôle des médicaments.
- Renforcer la loi sur le commerce illicite de médicaments.
- Réduire le coût des médicaments en préférant l'importation de médicaments génériques.

Des programmes de soutien seront mis en place pour encourager les pharmaciens et industriels burkinabè à investir dans la production locale de médicaments.

- Renforcer la collaboration avec les pays de la CEDEAO pour le contrôle de la circulation des médicaments.

4.2.4. Un Institut National de Recherche et de Production des Médicaments

- Sa mission ira au-delà du recensement des dites plantes pour s'étendre, d'une part à la mise au point de médicaments notamment à partir de la pharmacopée burkinabè, d'autre part au contrôle-qualité des médicaments importés.
- Le Burkina Faso développera ses propres normes de mises sur le marché des médicaments développés par l'Institut.
- L'État s'impliquera, par le biais de la SNI, à la création d'un bras industriel de l'Institut, chargé de la production industrielle des médicaments mis au point.

4.2.5. Du matériel de soins à la portée des centres de santé

Nous mettrons l'accent sur la création d'entreprises de production de matériel de soins de santé de base tel que l'oxygène, les pansements, les tubulures de perfusions, les cathéters, les produits de désinfection.

4.2.6. Des médecins généralistes pour tous

- Encourager et inciter les médecins généralistes à s'installer dans toutes les communes.

4.2.7. Une rémunération décente pour le corps médical

- Revoir à la hausse la grille salariale des médecins dans les structures publiques.
- Renforcer le contrôle des prestations des médecins et infirmiers des hôpitaux et centres de santé publics.

4.2.8. Une formation de qualité du corps médical

- Pourvoir les établissements universitaires d'équipements modernes.
- Assurer une formation de qualité pour tout le personnel requis.
- Adosser les facultés de médecine aux hôpitaux régionaux.
- Nouer des rapports privilégiés avec la Diaspora pour renforcer la formation des médecins.

4.2.9. Une agence pour le contrôle alimentaire

Nous créerons une agence pour le contrôle alimentaire ayant pour mission de :

- Contrôler les industries agro-alimentaires locales.
- Contrôler les importations de produits alimentaires.
- Collaborer avec les pays de la CEDEAO pour établir la traçabilité des produits alimentaires circulant dans la zone.

4.3. LA SECURITE SOCIALE

« Objectifs : La Sécurité sociale pour tous »

✓ Nos objectifs pour cette sécurité sociale sont :

- Une sécurité sociale de base identique pour tous ;
- Une institutionnalisation de la solidarité : on ne cotise pas uniquement pour soi car il y a des transferts entre les catégories sociales ; un cadre légal pour une assurance complémentaire ;

- Une gestion paritaire de la sécurité sociale entre l'État, les organisations syndicales et patronales ;
- Une réforme de la CNSS en vue de permettre la désignation de ses dirigeants par les syndicats des travailleurs, les syndicats patronaux et les représentants des travailleurs indépendants et non par l'État comme c'est le cas actuellement ;
- Une revalorisation des salaires à travers l'adoption des conventions collectives dans les secteurs d'activités qui en sont dépourvues (secteurs de l'enseignement et de la santé par exemple) afin d'assurer une bonne sécurité sociale aux travailleurs de ces secteurs.

La sécurité sociale vise à donner des moyens d'existence à tout individu, quelle que soit sa classe sociale. Elle se doit de soulager les besoins de bases de cet individu : s'alimenter et se soigner. Elle doit aussi venir en aide aux personnes lorsque celles-ci n'ont plus de revenus suffisants suite à la perte de leur emploi ou parce qu'elles sont trop âgées pour travailler.



« La Solidarité entre les génération »

À cause du poids des soins de santé, les familles aux revenus modestes et insuffisants ne peuvent épargner pour investir dans la scolarisation et l'insertion professionnelle de leur progéniture et encore moins dans leur logement.

- Nous créerons les conditions pour que tous les burkinabè aient accès à la sécurité sociale dans les 10 prochaines années.
- La sécurité sociale sera inclusive et ouverte à l'ensemble de la population jeune, moins jeunes, personnes âgées, fonctionnaires, travailleurs du privé et du secteur informel, travailleurs indépendants et militaires.

La sécurité sociale offrira les principales prestations attendues d'une sécurité sociale moderne :

- Les prestations maladies ;
- Les allocations familiales ;
- La pension retraite ;
- L'allocation d'invalidité.

4.3.1. Un véritable statut pour les travailleurs indépendants

- Les dirigeants non-employés des grandes, petites et moyennes entreprises, le vendeur à la sauvette, la vendeuse de repas au bord de la voie, la vendeuse de poisson braisé, toutes ces catégories de personnes qui prennent le risque de créer de l'emploi pour d'autres ou pour eux-mêmes auront accès au statut de travailleur indépendant.
- Le régime de travailleur indépendant géré par la CNSS, qui accorde déjà aux travailleurs indépendants affiliés la pension retraite, leur donnera également droit aux autres prestations accordées aux salariés, hormis celles qui sont étroitement liées au contrat de travail telles que les allocations familiales, toutefois avec un taux de cotisation différent.

4.3.2. L'Assurance complémentaire

Outre la sécurité sociale de base obligatoire pour tous, nous définirons un cadre légal pour une assurance complémentaire qui permettra à ceux qui disposent de plus de moyens ou qui sont plus enclin à l'épargne de prendre des garanties supplémentaires pour leur avenir. Cette assurance complémentaire sera ouverte non-seulement aux individus mais aussi aux entreprises qui pourront l'offrir comme avantages à leurs employés.

4.4. LA SOLIDARITE

« Objectifs : La Solidarité entre les régions »

Les disparités économiques et sociales entre les différentes régions du Burkina Faso sont très importantes. Certaines régions comme les Hauts Bassins et le Centre bénéficient largement de la présence de la capitale économique pour la première et de la capitale politique pour la seconde.

D'autres, comme l'Est, le Sahel et le Sud-Ouest restent à la traîne sur le plan socio-économique malgré un réel potentiel agro-sylvo-pastoral.

Nous organiserons une solidarité entre les 13 Régions du Burkina Faso.

Il faudra pour ce faire :

- Organiser la péréquation des ressources générées et des impôts collectés ;
- Rendre égalitaire l'accès à la sécurité sociale ;
- Partager les expériences réussies entre les régions et encourager les transferts des compétences

4.4.1. Solidarité avec les personnes vulnérables

Nous porterons une attention particulière aux personnes vulnérables : personnes vivant avec un handicap, personnes âgées, orphelins sans aucun soutien, enfants abandonnés ou en délicatesse avec la loi, personnes à la retraite.

- Les édifices publics devront prévoir des rampes d'accès pour faciliter l'accès aux personnes vivant avec un handicap.
- 5% des places seront réservées aux personnes vivant avec un handicap dans les concours administratifs.

Ces mesures s'ajouteront aux soutiens prévues pour les personnes vivant avec un handicap dans le domaine de l'éducation.

4.4.2. Renforcer la Sécurité Sociale

- Déterminer les filières professionnelles ou l'insertion des personnes les plus vulnérables sera la plus aisée.
- Mettre en place des mécanismes spécifiques d'appui aux initiatives entrepreneuriales de ces personnes.
- Reformuler le système actuel de retraite et élargir la base des retraités.
- Étendre la retraite à 60 ans au moins pour tous et l'ajuster en fonction de la pénibilité des métiers.
- Créer une allocation spéciale équivalente au SMIC pour les personnes âgées qui aujourd'hui ne bénéficient d'aucun appui formel de l'État.
- Organiser pour les personnes âgées des campagnes de dépistage de certaines maladies chroniques et mettre en place leur prise en charge.

4.4.3. L'école sous l'arbre encadrée par les jeunes

- Fournir les bases de lecture, du calcul et de l'utilisation des outils de communication moderne à toute personne (jeune ou âgée) qui n'a pas eu l'occasion d'aller à l'école.
- Les jeunes de tous niveaux seront mis à contribution pendant les périodes de congé, les week-ends ou en fonction de leurs disponibilités.

4.4.4. Les retraités pour transmettre le métier aux jeunes

Les retraités disposent d'un précieux savoir-faire dans le métier auquel ils ont consacré leur vie active. Ils seront donc mis à contribution dans les Centres de métier pour la formation et l'encadrement des jeunes.

4.4.5. La Solidarité avec les générations futures

Nous mènerons des politiques imaginatives, cohérentes et engagées pour le développement durable afin de permettre aux entreprises de satisfaire leurs besoins présents, sans toutefois compromettre la satisfaction des besoins des générations futures, car nous sommes responsables aujourd'hui de ce qu'il leur arrivera demain. La réalisation de la solidarité avec les générations futures passera par l'adoption des mesures ci-après :

- Organiser la protection de l'écosystème et de notre environnement immédiat.
- Chaque arbre coupé devra être remplacé.
- Mettre en place des mesures antipollution et de traitement des déchets industriels.
- Interdire les engrais chimiques et les pesticides.

4.5. LA SECURITE ROUTIERE

« Objectifs : Réduire de 80% le nombre de morts par accidents sur nos routes en 10 ans »



« Les accidents de la route constituent un vrai fléau au Burkina »

Les accidents de la route constituent, ainsi, un véritable fléau au Burkina Faso. Nous entendons remédier à cette situation par :

- Le renforcement des contrôles techniques des voitures avec des sanctions exemplaires pour ceux qui se laisseront corrompre ;
- L'amélioration des entretiens routiers et la sécurisation de certains axes accidentogènes ;
- Des sanctions exemplaires de l'incivisme routier ;
- La réorganisation et une meilleure réglementation de l'utilisation des motos taxi.

L'objectif de 80% de morts en moins sur nos routes en 10 ans est de tendre vers une situation où le décès par accident sur nos routes devient une exception et non pas la norme comme c'est le cas aujourd'hui au Burkina Faso.

- Cet objectif structurant sera discuté avec tous les acteurs de la sécurité et de la santé.
- Des états généraux de la sécurité routière seront organisés et les résultats seront actés par une loi.

- Porter les efforts de sensibilisation sur les éléments techniques et répressifs mais aussi culturels et psychologiques.

4.5.1. L'Office National pour la Sécurité Routière (ONASER)

Nous réviserons et accroîtrons les missions de l'ONASER comme suit :

- La réalisation de l'objectif zéro mort sur nos routes ;
- La définition de la politique nationale en matière de sécurité routière ;

La coordination de l'action des différents acteurs administratifs nationaux et régionaux.

L'ONASER aura ses services déconcentrés dans chaque région et aura pour mission :

- D'implémenter en étroite collaboration avec l'ANSR, les régions et les communautés locales, la politique nationale de sécurité routière en adéquation avec les réalités locales ;
- De coordonner l'action des acteurs locaux dans le domaine de la sécurité routière.

Nous mènerons des politiques imaginatives, cohérentes et engagées pour garantir la sécurité de nos citoyens sur nos routes.

4.5.2. Des véhicules modernes et fiables sur nos routes

Nous devons continuellement améliorer la qualité des véhicules présents sur nos routes pour tirer parti au maximum des améliorations techniques réalisées ces dernières années sur les véhicules en matière de tenue de route, de sécurité active (en mouvement) et passive (résistance aux chocs), Pour cela, nous entreprendrons les mesures suivantes :

- Définir et faire respecter un standard minimum de qualité aux véhicules en circulation sur nos routes et dans les centres de contrôle technique CCVA ;
- Réaliser un contrôle technique de véhicules importés ;
- Développer une filière de reconditionnement de vieux véhicules pour les porter au standard minimum exigé ;

- Développer la production locale de véhicule pour que des véhicules de qualité soient à la portée des ménages et des entreprises.

4.5.3. Des routes sûres

Nous organiserons un entretien fréquent de nos routes pour les rendre plus sûres.

Pour cela :

- Passer du cantonnage manuel pour aller progressivement à la petite mécanisation basée sur des outils créés par nos jeunes dans nos universités et industries.
- Soutenir le développement d'un véritable secteur local pour la réfection des routes.
- Améliorer les revêtements et la signalisation routière
- Établir systématiquement des barrières pour séparer les voies et les pistes cyclables des routes empruntées par les automobiles.

4.5.4. Sensibilisation, formation et éducation à la sécurité routière

Nous travaillerons à un changement radical de culture et de mentalité.

Nous allons pour cela :

- Conscientiser les citoyens sur le fait que la sécurité des citoyens sur la route est bien plus importante que le fait de se déplacer très vite d'un endroit à l'autre.
- Mettre en place des programmes de formation pour faire de la culture de la sécurité le guide des comportements.
- Introduire dès l'école maternelle et primaire, une éducation à la sécurité routière dans toutes les langues du pays.

4.5.5. Contrôle et Répression

Nous renforcerons l'efficacité des contrôles routiers en éradiquant la corruption au sein des corps chargés de ces contrôles d'une part et d'autre part en utilisant les possibilités que nous offrent aujourd'hui les TIC. Dans cette perspective :

- L'ONASER développera en collaboration avec nos universités, centres de recherches et industries des techniques modernes et innovantes pour le contrôle routier.
- Nous mènerons une lutte impitoyable contre l'alcool au volant.
- Nous rendrons le port du casque obligatoire pour ceux qui roulent en moto.
- Les examinateurs pour le permis de conduire seront assermentés et tout acte de corruption dans leur chef sera considéré comme une atteinte à la vie humaine et sera pénalement répréhensible.

4.5.6. Diminuer le nombre de motos et tricycles sur nos routes

Nous réduirons progressivement la part de la moto comme moyen de transport dans les grandes villes et les campagnes.



« Réduire le nombre de cycles »

4.5.7. Réforme de la procédure d'obtention d'un permis de conduire

Nous rendrons obligatoire la détention d'un permis de conduire pour tout usager de la route.

Nous reformerons la procédure d'obtention du permis de conduire pour la rendre plus exigeante. Cette mutation ira de pair avec l'amélioration de la signalisation sur nos routes.

Les auto écoles devront obtenir un agrément auprès des agences pour la sécurité routière et devront respecter un cahier des charges très strict en termes de qualité des véhicules utilisés et de la qualité de leurs formateurs.

Nous réduirons progressivement la part de la moto comme moyen de transport dans les grandes villes et les campagnes.

4.6. LA POLITIQUE DU LOGEMENT

« Objectifs : Un logement pour tous »

Le Burkina Faso accuse un déficit annuel en matière d'habitat évalué à 130 000 logements décents. On observe une extension continuelle de l'habitat spontané autour des grands centres urbains sur des terrains parfois inappropriés (terres érodables, zones marécageuses et/ou inondables, parcelles sur des flans collinaires sensibles à l'éboulement, etc...) ne disposant parfois pas des aménagements nécessaires et où se concentre une frange importante des ménages aux revenus très modestes ou modestes.

La croissance actuelle du Burkina de l'ordre de 5% induit un fort besoin de construction de logements, estimé pour les seules villes à quelque 80 000 unités par an. Une telle croissance implique la production de logements et d'équipements publics.

Les efforts des pouvoirs publics, en raison de standards techniques trop élevés, se sont déployés exclusivement au profit de la classe moyenne supérieure et dans des conditions économiques qui interdisent aussi bien la réalisabilité des opérations que le simple entretien du patrimoine bâti.

Le logement, mais aussi la qualité du logement, doivent être considérés dans les années qui viennent comme l'un des fondements mêmes d'une politique de progrès.

Nous allons pour cela :

- Développer des programmes de construction des logements sociaux et d'amélioration de l'habitat.
- Offrir à chaque burkinabé l'accès à un logement décent et la possibilité d'être propriétaire de son logement s'il le souhaite.



« Logement social pour tous »

4.6.1. Un accès à une propriété foncière sécurisé dans les villes

Nous devrions permettre l'accession du plus grand nombre de ménages à une propriété foncière sécurisée. Dans cette perspective, nous nous attellerons à :

- Recentrer les tâches de l'État dans la régulation et la révision en profondeur de la politique de construction des logements ;
- Impulser et renforcer l'action du secteur privé et l'inciter à intervenir dans la promotion, la réalisation de lotissements et des programmes de logements ;
- Réduire la spéculation foncière en mettant en place une politique de concession d'aménagement foncier urbain à des opérateurs privés pour une production des terrains équipés dont la commercialisation s'effectuera sous le contrôle de l'État ;
- Renforcer les missions de la SONATUR dans la constitution, la gestion des réserves foncières et le développement des villes :
 - Baisser et mieux recouvrer les impôts fonciers sur les terrains bâtis et non bâtis ;
 - Réduire de manière drastique les habitations spontanées.

4.6.2. Des logements sociaux d'abord dans les campagnes

Nous entendons inverser la courbe de l'exode rural par la transformation ou l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie en milieu rural, la dotation des populations vivant dans ces zones de ressources initiales pour le démarrage ou le développement d'activités génératrices de revenus.

Pour ce faire, nous allons :

- Intensifier la construction des logements sociaux destinés aux ménages à revenus modestes.
- Réguler les loyers dans les logements sociaux pour mettre fin à la spéculation.

4.6.3. Renforcer les missions du Crédit Foncier pour le logement social

Dans les grandes cités, le logement sera repensé pour éviter un trop grand étalement qui rend extrêmement difficile et coûteux, la mise en place d'équipements de base tels que l'eau, l'électricité, et les transports en commun. Pour ce faire, nous allons :

- Faire la promotion de logement de taille raisonnable sur des parcelles ayant en moyenne 150m².
- Encourager la construction d'habitations en hauteur permettant de bâtir sur une assise au sol d'environ 80m², une maison ayant un living, une cuisine moderne, deux salles d'eaux et 3 à 4 chambres.
- Engager nos architectes à proposer une utilisation efficace et harmonieuse de cet espace pour faire cohabiter de petites cultures maraichères et des habitations modernes et très fonctionnelles.

Des prêts à taux d'intérêt modéré seront accordés pour la construction populaire. Les modalités d'accès à ces prêts seront simples et les garanties faciles à donner, l'État intervenant en dernière instance en cas de défaillance de ces garanties. Dans cette perspective, les mesures suivantes seront adoptées :

- Redéfinir les missions de la Banque de l'Habitat dont la mission sera de financer la construction des logements sociaux et les infrastructures économiques des communes (marchés, centres commerciaux, Zone industrielle etc.).
- Les prêts de la Banque de l'habitat seront accordés à 80% aux promoteurs immobiliers afin de construire en masse les logements sociaux à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (100 logements /ha) dans le cadre d'un projet présidentiel soit 30000 logements par métropole et par an, avec des matériaux locaux privilégiés, soit **300 000 logements** entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso en 6 ans.
- Réaliser un nouveau plan directeur des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso en privilégiant des routes droites et plus large, goudronner les routes secondaires des six mètres pour réduire les embouteillages.

4.6.4. Construction de logements destinés à la classe moyenne

- Créer un produit d'habitat nouveau d'une valeur globale ne dépassant pas 5 000 000 FCFA, notamment dans les grandes villes et les villes moyennes.
- Rendre solvable la classe moyenne à travers des mécanismes de financements bancaires adaptés.

4.6.5. Relancer une politique active de construction de logement

Nous voudrions accroître la production de logements urbains avec le concours du secteur privé pour satisfaire les besoins estimés à 80 000 logements par an, dont 30 000 pour chacune des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Nous allons pour cela :

- Entreprendre des programmes de construction avec le secteur privé pour résorber le stock cumulé de demandes de logements qui est estimé à 600 000 unités.

- Pourvoir l’habitat rural de dotations importantes au titre du Fonds Social pour l’Habitat.
- Utiliser autant que faire se peut sur le plan technique les matériaux locaux pour réduire le coût de construction des logements.

4.6.6. Une nouvelle réglementation pour le logement

Nous réformerons l’ensemble du dispositif institutionnel et réglementaire concernant le logement, y compris les professions du secteur (géomètres, urbanistes, promoteurs immobiliers, etc.) à travers notamment :

- La simplification des procédures ;
- La mise en place des incitations pour les promoteurs et autres investisseurs privés ;
- La mise sur pied des dispositifs d’accompagnement des populations ;
- Le repositionnement de l’ensemble des acteurs publics du secteur du logement.



« Réduire l’étalement de nos villes »

4.7. LA CULTURE

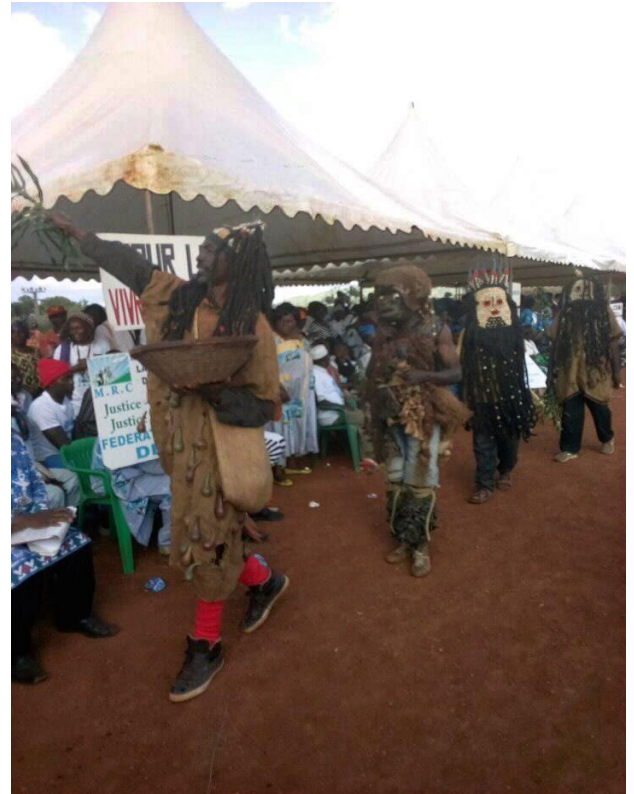
« Objectifs : Valoriser notre patrimoine culturel et artistique »

La culture est le socle de nos valeurs et de notre identité. Elle constitue en plus du sport un des secteurs qui ont le plus contribué au rayonnement et à la valorisation de l'image du Burkina à l'étranger. Les artistes plasticiens, les musiciens, les écrivains, les cinéastes les sculpteurs, les dramaturges, etc. souffrent de l'inorganisation de la culture et du manque de reconnaissance de la culture comme une richesse qu'il faut protéger et promouvoir.

L'absence dramatique d'infrastructures culturelles sur toute l'étendue du territoire national, la disparition de ce qui constituait l'embryon des structures d'encadrement et d'expression de la culture ont fini par détruire ce secteur au point de ne laisser aucune chance à nos artistes que de s'expatrier, à défaut de s'exprimer localement dans des structures étrangères.

Nous avons pour ambition d'œuvrer à l'émergence d'une identité culturelle burkinabé et d'organiser et financer l'enseignement, l'expression artistique et culturelle, l'appropriation des arts et de la culture pour en faire un vecteur de la croissance et du développement.

La protection et la valorisation du patrimoine national, élément essentiel d'identification des peuples, sont limitées dans notre pays aux lois et quelques conventions internationales ratifiées.



Il convient de remédier à cet état de fait par des actions concrètes :

- Restaurer les sites historiques abandonnés ;
- Valoriser l'architecture locale ;
- Construire un musée national de niveau international ;
- Créer une bibliothèque nationale et une Bibliothèque des Mondes Noirs ;
Œuvrer à l'émergence d'une identité culturelle nationale et faire du Burkina Faso une puissance culturelle et artistique.

4.7.1. Structurer la culture et son rayonnement national et international

- Adopter le statut de l'artiste ;
- Susciter et organiser les corps de métiers artistiques et culturels ;
- Lutter avec détermination contre la piraterie des œuvres artistiques et la contrefaçon ;
- Renforcer et le Fonds d'Appui et de Soutien à la Création et à la Promotion des Arts et de la Culture (FASPAC) ;
- Laisser aux artistes la gestion des sociétés des droits d'auteur ;

- Construire un Centre culturel dans chaque arrondissement :
 - Initier par les collectivités locales, ce centre sera le lieu d'expression culturelle des jeunes à travers la pratique de la musique, du théâtre, l'exposition locale de leurs créations.
- Construire un **Complexe artistique et culturel dans chaque chef-lieu de région.**
- **Nous créerons, dans chaque chef-lieu de région du pays des (à travers les maisons de la culture) complexes artistiques disposant :**
 - D'une école de musique, de danse et de la création artistique ;
 - De studios convenablement équipés pour la création musicale ;
 - De salles de spectacle pour la projection cinématographique, le théâtre, l'opéra et les danses.

4.7.2. Des salles d'exposition pour mettre en lumière les créations de nos artistes

- Nous formerons, dans ces complexes artistiques, aux arts et techniques culturels traditionnels et modernes ou contemporains à la faveur de la création des infrastructures appropriées à cette fin.
- Ces structures au niveau de la région seront établies par le ministère de la culture.

4.7.3. Créer une Académie Nationale des Arts et de la Culture

Ce sera un haut lieu de distinctions des burkinabè. Elle sera dotée :

- D'une école nationale de musique pour la formation et la présentation des performances musicales des meilleurs musiciens ou orchestres.
- D'un orchestre philharmonique qui devra créer notre propre musique instrumentale à partir de nos propres sonorités.

Cette **Académie Nationale des Arts et de la Culture** aura aussi pour mission :

- **De réaliser un inventaire exhaustif du patrimoine culturel matériel et immatériel du pays ;**
- **D'encourager la promotion par l'exposition et/ou l'exportation des produits culturels réalisés aux standards internationaux.**

4.7.4. Une Bibliothèque des Mondes Noirs

Nous créerons, à Ouagadougou, une **Bibliothèque des Mondes Noirs (BMN)** qui sera un lieu unique où l'on pourra trouver le maximum des fonds d'ouvrages, d'archives, de documents, de photographies, des musiques et des bandes de films sur les mondes noirs de tous les continents.

4.7.5. Des musées, vitrines de notre riche production artistique

Nous créerons, à Ouagadougou, un Musée National de niveau international, vitrine authentique de la riche production artistique bé traditionnelle et contemporaine.

Nous créerons des Musées régionaux (pour la valorisation des arts régionaux et des artistes de la Région).

4.7.6. Faire du Burkina Faso, une Référence Culturelle

- **Développer les industries de la culture ;**
- Mettre en place une véritable politique de développement des industries de la culture. Dans cette perspective en dehors du FESPACO, l'industrie du cinéma et des films-vidéos sera encouragée et soutenue. Ceci permettra non seulement à nos jeunes d'exprimer leurs talents mais aussi à notre identité nationale de se révéler et de se diffuser.

Promouvoir un cinéma burkinabé de niveau international notamment à travers la formation des comédiens et la construction d'un studio de tournage.

- Promouvoir un art burkinabé de la cuisine et de la table aux standards internationaux.
- Créer des prix littéraires et artistiques de haut niveau afin de faire de Ouagadougou une capitale africaine des arts et de la culture.
- Créer des festivals de niveau international dans le domaine des arts et de la culture (musique, mode, littérature etc.)
- Créer une **Académie Nationale Burkinabé (ANB)** comportant plusieurs sections, notamment les sections : **Science, Lettres, Sciences morales et politiques.**
- Introduire l'enseignement des arts et de la culture dans les programmes scolaires.
- Développer une offre artistique dans les établissements scolaires.
- Introduire l'enseignement de la musique dans les programmes scolaires.
- Créer un Conservatoire National.

4.7.7. Introduire dans l'enseignement les Arts et de la Culture

✓ Introduire l'enseignement des Arts et de la Culture dans les programmes scolaires

- Développer une offre artistique dans les établissements scolaires.
- Introduire l'enseignement de la musique dans les programmes scolaires.
- Créer un Conservatoire National

4.8. LE SPORT

« Objectifs : Le Burkina Faso, un grand pays de sport »

Une analyse froide de notre environnement sportif dans sa pratique et son enseignement pousse au questionnement et à l'observation de ce qui est fait pour arriver à une nécessaire refonte de notre éducation sportive. Le sport est un outil de renforcement de la cohésion nationale et un formidable vecteur de développement : **Nous devons repenser l'organisation et la gestion du sport au Burkina Faso.**

- Revoir les relations entre les pouvoirs publics et les fédérations sportives qui ont mission de service public en rationalisant leur fonctionnement, en définissant et en contrôlant leurs missions.
- Revisiter le contenu des programmes de formation des sportifs.
- Doter le pays des cadres de haut niveau dans les domaines de l'administration du sport, l'entraînement sportif et la formation d'enseignants d'EPS hautement qualifiés.
- Relever les défis de l'animation sportive dans les établissements scolaires :

4.8.1. Refonte des institutions en charge des Sports

- Veiller à l'application stricte du programme d'Éducation Physique et Sportive sur toute l'étendue du territoire.
- Signer des contrats de performance avec les fédérations sportives incluant l'organisation régulière des compétitions nationales et d'un événement international majeur au Burkina Faso.
- Transformer **ISSDH (Institut des Sciences des Sports et de Développement Humain)** en **École Supérieure de Management des Organisations Sportives (ESMOS)** pour en faire une référence au niveau national et international (Droit, Gestion, Marketing du Sport, management des organisations sportives, etc.).
- Former des responsables de développement et de planification du sport dans les collectivités décentralisées.
- Délivrer **des diplômes de troisième cycle ouverts aux titulaires de Masters professionnels ESTAPS**
- Ouvrir **l'École des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (ESTAPS)**
- Ouvrir **l'École des Sciences et Techniques d'Animation Sociale (ESTAS)**

4.8.2. Aller Sport et études

- Créer entre le collège, le lycée et le premier cycle de l'enseignement supérieur des sections de formation Sport et études destinées aux espoirs sportifs de haut niveau.

4.8.3. Repenser l'environnement infrastructurels du sport

- Faire des investissements intelligents dans les équipements et les infrastructures.
- Permettre au plus grand nombre et sur toute l'étendue du territoire national de pratiquer le sport dans de bonnes conditions.
- Adopter un budget de minimum 100 milliards pour 5 ans pour doter les 350 communes du Burkina Faso d'une infrastructure sportive minimale devant permettre la pratique décente du sport (Stades en plein air, gymnases, etc.).
- Obliger chaque établissement de formation scolaire de se doter au moins d'une infrastructure sportive (Stade, gymnase, etc.).

4.9. LE PACTE PATRIOTIQUE DE LA DIASPORA BURKINABE

« Objectifs : Faire de la Diaspora burkinabè, un acteur majeur du développement national »

Le Burkina Faso n'a mis en place aucune véritable politique en vue de canaliser les potentialités de sa diaspora pour des enjeux de développement du pays, à l'instar de ce qui se pratique dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest qui ont su mettre à profit les ressources de leurs compatriotes de la diaspora. Et pourtant, Nul n'a le droit de douter du patriotisme des nombreux burkinabè qui, pour diverses raisons, vivent à l'étranger. Certains y ont été contraints.

Nous sommes convaincus que l'exposition des burkinabè de la diaspora aux technologies de pointe et à la rude compétition internationale les met en capacité d'être à la fois les vecteurs de la modernisation technologique dont le pays a grand besoin, et une vitrine du Burkina moderne.

C'est pourquoi, nous entendons construire avec les burkinabè de l'étranger une alliance stratégique pour le développement de notre pays.

Nous créerons un environnement favorable (mise en place ou renforcement des institutions appropriées, réformes juridiques nécessaires) pour le retour des cerveaux et la mise en capacité de ceux qui désirent rentrer au pays.

Nous créerons une Agence Nationale des burkinabè de l'étranger (ANBE) qui aura pour mission de mettre en œuvre le pacte stratégique avec la diaspora.

4.9.1. Burkinabè, tu nais et tu le resteras

✓ Susciter, encourager et encadrer les retours au pays

Nous procéderons à une réforme politique permettant aux burkinabè de l'étranger d'une part, d'être électeurs à toutes les élections nationales (présidentielle et législatives), et d'autre part, d'être représentés au Parlement en élisant leurs députés à l'Assemblée nationale.

Nous procéderons à l'implication de la diaspora sous diverses formes telles que les réseaux de scientifiques et de technologues, le retour virtuel ou partiel de burkinabè de l'étranger sous forme de leur implication dans l'enseignement, la mise sur pied et l'animation des laboratoires de recherche et des structures d'innovation technologique.

4.9.2. Servir son pays depuis l'étranger

- Nous créerons dans les représentations diplomatiques auprès des pays abritant une forte communauté de personnes d'origine burkinabè un service spécial chargé de la diaspora.
- À travers nos ambassades, nous établirons des relations fortes avec ceux de nos compatriotes qui auront choisis de rester à l'étranger leur permettant d'être des ambassadeurs du Burkina auprès de leurs collègues, auprès d'entreprises et institutions de leur pays d'accueil. Ces ambassadeurs économiques, sociaux et culturels auront pour mission de faire venir des investisseurs au Burkina Faso.

- Les enfants de la diaspora burkinabé connaissent mieux que nous les rouages de leur pays d'origine. Ils y sont nés, ils y ont grandi, ils y ont étudié et très souvent connaissent à peine le Burkina Faso.

Nous permettrons aux fils du Burkina nés à l'Étranger de se former à la diplomatie burkinabé à l'ENAM afin d'occuper des postes de diplomates dans les représentations diplomatiques du Burkina dans leurs pays de naissance.

4.9.3. Un fonds d'Investissement de la Diaspora burkinabé

Nous mobiliserons les ressources de la diaspora en vue de créer un fonds d'investissement spécifique pour :

- Financer des projets relevant d'une part des secteurs de l'innovation, d'autre part, des secteurs, jusqu'ici inexplorés ou délaissés tant par les pouvoirs publics que par les opérateurs privés nationaux, qui concourent à créer le bien-être et à améliorer les conditions de vie d'une frange importante de la population en difficulté.
- Financer les projets portés par nos compatriotes de la diaspora en accordant une priorité à ceux qui auront contribué à la constitution de ce fonds.

4.9.4. Une Agence Nationale des burkinabè de l'étranger (ANBE)

Nous créerons une Agence Nationale des Burkinabè de l'étranger (ANBE) ou un Office des Burkinabè de l'étranger (OBE). Cette agence aura pour mission de mettre en œuvre le pacte stratégique avec la diaspora.

4.10. LA POLITIQUE ETRANGERE

« Objectifs : Redonner au Burkina Faso, sa place dans le concert des nations et le positionner pour une diplomatie économique »

La voix du Burkina Faso, si puissante sous le président Thomas SANKARA a pratiquement disparu. Le pays n'est plus qu'un nain diplomatique, les quelques discours délivrés devant le parterre clairsemé de l'assemblée générale des Nations unies étant sans relief, puisque ressassant des lieux communs.

Au niveau africain, le Burkina Faso est devenu inaudible tant dans la sous-région Afrique de l'Ouest où des pays comme le Sénégal ou le Bénin se font mieux entendre, qu'au niveau continental où le représentant du Burkina n'occupe que le poste de 'chef d'unité de réforme institutionnelle' à l'Union Africaine.

Rares sont les occasions où les hautes autorités du Burkina se sont déplacées auprès des pairs africains en vue de négocier le soutien à une candidature d'un ressortissant burkinabé dans les institutions internationales, contrairement à de nombreux pays d'Afrique de Centrale et de l'Ouest où leurs chefs d'État ou de Diplomatie se déplacent personnellement pour aller battre campagne en vue du positionnement d'un des leurs auprès des organisations internationales.

Aujourd'hui, voir un burkinabé trôner à un poste important au niveau international relève plus d'un exploit personnel que d'un soutien de son propre pays. Pourtant, un tel activisme diplomatique aurait permis de placer des compatriotes à des postes importants et permis au Pays de bénéficier, en retour, de substantiels financements pour les besoins de l'économie nationale.

Face à cette situation, nous affirmerons le Burkina Faso sur la scène régionale, continentale et mondiale, par un positionnement stratégique sur les grands dossiers internationaux et l'établissement des alliances traduisant une bonne compréhension des enjeux internationaux et des intérêts du pays à court, à moyen et à long terme.

4.10.1. Consolider nos relations et développer de nouveaux partenariats

✓ **Consolider nos relations, établir de nouveaux partenariats et développer notre capacité d'autoprotection.**

- Toute notre action se situera dans le contexte du monde global dans lequel nous vivons. Il s'agira **d'entretenir avec nos partenaires des relations qui tiennent compte des intérêts mutuels.**
- Nous explorerons de **nouvelles possibilités de relations avec de nouveaux partenaires en Afrique et dans le monde** ayant des convergences d'intérêts économiques et stratégiques avec notre pays, en particulier les pays les plus dynamiques et innovants.
- Nous affirmerons notre ambition de rayonnement et développerons notre capacité d'autoprotection. Celle-ci passe par **un renforcement de notre arsenal sécuritaire** tant au plan militaire pour la défense de l'intégrité de notre territoire et notre population, qu'au plan alimentaire et économique.

4.10.2. Une coopération au service de l'intérêt national

- Nous entendons promouvoir **une coopération économique, technologique et culturel au service de l'intérêt national.**
- Dans cette optique, nous mobiliserons l'action diplomatique dans le sens à promouvoir la croissance économique de notre pays. Celle-ci nous amène à **placer la Région Afrique de l'Ouest en particulier et l'Afrique en général au centre de nos préoccupations stratégiques.** Toutes nos démarches et nos actions auront en premier lieu pour rayon d'action ces entités géographiques afin **d'élargir le marché potentiel pour les produits « made in Burkina ».**

- La conquête des marchés européens, américains et asiatiques passera par une coopération intelligente que nous tisserons avec les pays partenaires grâce à nos compatriotes de la diaspora présents dans ces pays qui seront nos meilleurs atouts et « ambassadeurs » pour le relais et le suivi sur ces marchés. Il est reconnu que pour vendre nos produits sur le marché international, ces produits doivent répondre à des normes contraignantes. Certains de nos compatriotes de la diaspora, actifs dans différents secteurs, sont rompus à l'élaboration et l'utilisation de ces normes internationales et leur expertise sur ces sujets sera bénéfique pour le secteur productif national.
- Nous mettrons en place une diplomatie culturelle de présence, d'affirmation et de rayonnement.
- Nous travaillerons à l'avènement des États-Unis d'Afrique de L'Ouest (EUAO) commencerons avec tout État de la sous-région qui sera prêt.

Nous participerons au projet de la communauté Africaine pour la construction d'un réseau de train à grande vitesse pour interconnecter les différentes régions d'Afrique.

Le Nigéria joue déjà un rôle clé dans ce projet avec la construction d'une ligne de train à grande vitesse (TGV) entre Abuja et Kaduna dans le Nord du Nigéria sur une distance de 200 km. La construction de notre réseau interne telle que nous l'avons exposé au chapitre *Aménagement du Territoire* s'intégrera dans ce projet régional et continental.



KAM YÉLI
PRESIDENTE